

**VADE-MECUM DE LA CELLULE  
NATIONALE CONFÉJES**

**AOÛT 2016**



# SOMMAIRE

Préface du Président en exercice .....	4
Introduction du Secrétaire général.....	5
Présentation sommaire de la Francophonie .....	6
1. Objectifs de la Francophonie.....	6
2. Institutions de la Francophonie.....	6
3. Du référentiel stratégique 2015/2022.....	6
<b>Présentation sommaire de la CONFEJES .....</b>	<b>8</b>
<b>1. Le Cadre institutionnel.....</b>	<b>8</b>
1.1 Mandat et objectifs.....	8
1.2 Principes directeurs .....	8
1.3 Organisation.....	9
1.4 Ressources.....	9
<b>2. Le Cadre programmatique.....</b>	<b>9</b>
2.1. Domaines d'intervention.....	9
2.2 Modèle de planification et de suivi.....	10
<b>Dispositifs d'intervention de la CONFEJES.....</b>	<b>10</b>
1. Le correspondant national.....	11
2. Le programme de promotion de l'entrepreneuriat jeune (PPEJ).....	11
<b>3. Le fonds francophone de préparation olympique (FFPO).....</b>	<b>14</b>
4. Le programme de soutien à la formation des cadres de JSL.....	15
5. Le groupe de travail consultatif/femmes (GTCF).....	16
<b>6. Le comité scientifique de lutte contre le dopage en francophonie.....</b>	<b>17</b>
<b>7. La gestion axée sur les résultats.....</b>	<b>17</b>
<b>Cadrage méthodologique de la Cellule Nationale CONFEJES.....</b>	<b>18</b>
1. Mission de la cellule nationale CONFEJES.....	18
2. Composition.....	18
3. Fonctionnement .....	19
4. Acte type de création de la Cellule nationale CONFEJES.....	20
<b>Sur la programmation quadriennale 2015/2018.....</b>	<b>22</b>
1. Une vision à l'horizon 2018.....	22
2. La chaîne de résultat.....	22
<b>Les programmes.....</b>	<b>23</b>
3.1 Appui à la gouvernance sectorielle et aux actions stratégiques.....	23
3.2 Promotion sociale et économique de la Jeunesse.....	24
3.3 Education physique et sportive/sport.....	24
4. Esquisse de plan de suivi-évaluation.....	25
Documents de référence.....	26
BIBLIOGRAPHIE.....	63

## ABREVIATIONS, ACRONYMES, SIGLES UTILISES

ACNOA	ASSOCIATION DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES D'AFRIQUE
AIMF	ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES
AMA	AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE
APC	APPROCHE PAR COMPÉTENCE
APPELS	AGENCE POUR L'ÉDUCATION PAR LE SPORT
APS	ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
APEJ	APPUI PROMOTION ELITE JEUNES
ATN	APPUIS TECHNIQUES NATIONAUX
CAMS	CONFÉRENCE DES MINISTRES DES SPORT DE L'UNION AFRICAINE
CCPFC	COMMISSION CONSULTATIVE PERMANENTE SUR LA FORMATION DES CADRES
CIAD	CENTRE INTERNATIONAL D'ATHLÉTISME DE DAKAR
CIAM	CENTRE INTERNATIONAL D'ATHLÉTISME DE MAURICE
CIJF	COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
CISA	CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE SPORT EN AFRIQUE
CJSOI	COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE L'OCÉAN INDIEN
CL	COLLECTIVITÉS LOCALES
CNJ	CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE
CNSS	COMMISSION NATIONALE DE SUIVI ET DE SOUTIEN
CONFEJES	CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA FRANCOPHONIE
CONFEMEN	CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES ETATS ET GOUVERNEMENTS DE LA FRANCOPHONIE
CRAL	CENTRE RÉGIONAL D'ATHLÉTISME DE LOMÉ
CSMT	CADRE STRATÉGIQUE À MOYEN TERME
CTS	COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ
CTS/ STAPS	COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ EN SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
CTSO	COMITÉ TECHNIQUE DE SÉLECTION ET D'ORIENTATION DU PPEJ
DJEPVA	DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
CIEHN	CENTRES INTERNATIONAUX D'ENTRAÎNEMENT DE HAUT NIVEAU
EPS	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
FFPO	FONDS FRANCOPHONE DE PRÉPARATION OLYMPIQUE
FIJ	FONDS D'INSERTION DES JEUNES
UWW(EXFLA)	UNITED WORLD WRESTLING (EX FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LUTTE ASSOCIÉE)
IRB	INTERNATIONAL RUGBYBOARD
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FOAD	FORMATION OUVERTE ET À DISTANCE
GAF	GROUPE DES AMIS DE LA FRANCOPHONIE
GDD	GROUPES DE DISCUSSION DIRIGÉE
GTCF	GROUPE DE TRAVAIL CONFEJES POUR LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES
IAAF	ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FÉDÉRATIONS D'ATHLÉTISME
IDE	INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS
LMD	LICENCE – MASTER – DOCTORAT
MAE	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MSS	MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
OIF	ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
PASEC	PROGRAMME D'ANALYSE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS DE LA CONFEMEN
PCFC	PROGRAMME CONFEJES DE FORMATION DES CADRES
PNJ	POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE
PPEJ	PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES
RCA	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
RTF	RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE
UNESCO	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

## PREFACE

La 35<sup>ème</sup> session ministérielle de notre organisation, tenue à Kinshasa (RDC), les 13 et 14 mars 2015, a, entre autres décisions, adopté une programmation quadriennale 2015/2018 arrimée aux orientations définies dans le cadre stratégique à moyen terme de la Francophonie, adopté par le 15<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements à Dakar (Sénégal) en novembre 2014.

A travers cet alignement axiologique et programmatique, la CONFEJES, consacrée en 2005 comme « lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées aux jeunes dans l'espace francophone », consolide son statut de *Conférence ministérielle permanente* au sein du système de coopération multilatérale francophone.

Ce nouveau positionnement stratégique est articulé autour d'une contribution plus significative des secteurs de la jeunesse et des sports au développement économique et social des Etats et gouvernements membres (EGM), ainsi que de la promotion de l'usage du français et des valeurs de la Francophonie.

En outre, cette orientation exprime le large consensus autour de la nécessaire amélioration de la gouvernance des interventions, dans la perspective de favoriser des transformations structurelles qui auront un impact durable sur la vie et l'avenir des jeunes ainsi que sur les processus d'amélioration de l'environnement des pratiques sportives.

S'inspirant des enseignements tirés de l'évaluation des programmations antérieures, la décision n° 18/CONFJES/C35-2015, relative à la mise en place des cellules nationales (cnc), en consacrant les principes de concertation et d'harmonisation, suggère fortement de tous les acteurs de la chaîne opérationnelle, une évolution des paradigmes dans le sens d'une intégration harmonieuse, au niveau national, des ressources humaines et techniques ainsi que des acquis méthodologiques.

Il convient d'ailleurs de noter que le souci d'optimisation et d'efficience dans le portage de la coopération avec la CONFEJES, est en parfaite congruence avec le processus mondial de négociation des objectifs de développement durable (ODD) en perspective de l'agenda Post 2015 vers *l'Avenir que nous voulons*.

C'est au regard de ces enjeux transversaux que, en ma qualité de Président en exercice, j'invite tous mes pairs, Ministres francophones en charge des secteurs de la jeunesse, des sports et/ou des loisirs, à s'engager résolument dans la mise en place et la dynamisation des cellules nationales CONFEJES, condition essentielle dans l'atteinte des objectifs des programmations que nous avons adoptées.

Sama Lukonde KYENGE  
Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs  
de la République démocratique du CONGO  
Président en exercice de la CONFEJES



## INTRODUCTION

L'évaluation de la Programmation quadriennale 2009-2012 et des programmations annuelles transitoires 2013 et 2014 ont mis en évidence, outre des acquis indéniables, la nécessité de renforcer l'efficacité de nos interventions en vue de garantir des transformations structurelles et durables de la situation des jeunes et de l'environnement des pratiques physiques et sportives dans les Etats et Gouvernements membres (EGM).

Cette recommandation ou exigence, conjuguée avec l'acuité des problèmes de la jeunesse et les implications de l'alignement sur les orientations de la Francophonie, appelle des réajustements dans les approches méthodologiques et dans les options opératoires sur toute la chaîne de déploiement des programmes.

Le chantier de l'amélioration de la gouvernance sectorielle, inscrit dans la programmation quadriennale 2015-2018, articulera, de ce fait, des actions de renforcement qualitatif, tant au niveau du Secrétariat général de la CONFÉJES qu'au niveau des Etats et Gouvernements bénéficiaires des programmes.

La décision n° 18 de la 35<sup>ème</sup> session ministérielle, recommandant la mise en place des cellules nationales CONFÉJES pour une harmonisation des actions, s'inscrit dans ce cadre et se veut une invitation à hisser notre engagement commun à la hauteur des enjeux globaux qui influencent les problématiques de la promotion des jeunes et du développement du sport dans le contexte de la mondialisation.

Face à un tel défi, le cadrage méthodologique proposé pour la mise en place et la dynamisation de la cellule n'aura qu'une valeur indicative ; chaque pays reste souverain dans ses choix organisationnels dans la construction de la réponse à l'obligation d'efficacité et d'efficience qui est, plus que par le passé, la nôtre.

Les points focaux des différents programmes sont, de ce fait, appelés à faire preuve de plus d'intelligence situationnelle dans l'objectif d'amélioration de la gouvernance qui leur incombe désormais pour une contribution encore plus significative et durable des secteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs dans les processus globaux de développement économique et social.

C'est cette grande ambition, que nous avons en commun, qui préside à la nécessité de procéder à l'actualisation du *Vade mecum du Correspondant national* (2003) pour en faire un *Vade mecum de la Cellule nationale CONFÉJES*.

Prenant en compte les mutations intervenues dans les secteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs, cet exercice de mise à jour a pour objectif de fournir aux différents acteurs, un référentiel axiologique et méthodologique, harmonisé et adaptable au contexte institutionnel de chaque pays.

Dans un souci de cohérence globale et de lisibilité des enjeux, le nouvel outil s'est voulu, à la fois, un instrument de réaffirmation de l'identité francophone de la CONFÉJES et une modalité de promotion d'une vision commune des enjeux organisationnels et programmatiques.

C'est ainsi que les membres de la Cellule nationale CONFÉJES trouveront successivement :

- une présentation sommaire de la Francophonie avec des indications clés du référentiel stratégique issu du 15<sup>ème</sup> Sommet de Dakar ;
- une présentation sommaire de la CONFÉJES ;
- une revue des dispositifs d'intervention de la CONFÉJES en vue de la réalisation du mandat ;
- un cadrage méthodologique de la Cellule nationale CONFÉJES ;
- une synthèse de la programmation quadriennale 2015/2018 de la CONFÉJES.

Sont annexés, à ces différents éléments, des documents de référence et des outils de suivi auxquels les cellules peuvent faire recours dans leur fonctionnement et dans la mise en œuvre de leurs programmes.

Il reste entendu que, même si des indications réglementaires et programmatiques importantes sont réunies, le *Vade mecum* de la Cellule nationale CONFÉJES ne saurait remplacer les textes fondamentaux auxquels il doit se conformer.

Bouramah Ali HAROUNA, Secrétaire Général

# PRESENTATION SOMMAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Forte de 80 Etats et gouvernements membres (de plein droit, associés et observateurs), la Francophonie s'assigne, pour l'horizon 2022, le double mandat d'acteur des relations internationales et d'espace de solidarité et de coopération (Cadre stratégique 2015-2022).

Avec un statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, son rayonnement actuel procède d'une longue évolution marquée notamment :

- en 1970, par la création de l'agence de coopération Culturelle et technique (ACCT) ;
- en 1973, par l'organisation du premier sommet franco-africain ;
- en 1984, par la tenue du Haut-Conseil de la Francophonie ;
- en 1986, par le sommet francophone (conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français ;
- en 2005, par la réforme de la Charte fondamentale et l'érection de la CONFEJES au rang d'institution de la Francophonie ;
- en 2014, par l'adoption du référentiel et d'un cadre stratégique à moyen terme 2015/2022.

La Charte fondamentale fixe les objectifs (article 1), les démembrements (article 2) et la périodicité des Sommets (article 3) dont le XVème, tenu à Dakar(Sénégal), a adopté les orientations, référence commune à toutes les institutions de la Francophonie pour la période 2015/2018.

## 1- OBJECTIFS DE LA FRANCOPHONIE

Se posant en *Actrice des Relations internationales* et *Espace de coopération et de solidarité*, la Francophonie s'assigne des objectifs ainsi qu'il suit :

*La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation. Le Sommet peut assigner d'autres objectifs à la Francophonie.*

*La Francophonie respecte la souveraineté des Etats, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure.*

*Les institutions de la présente Charte concourent, pour ce qui les concerne, à la réalisation de ces objectifs et au respect de ces principes.*

## 2- INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE

Aux termes de l'article 2 de la Charte, la liste des institutions et opérateurs s'établit comme suit :

1) Les instances de la Francophonie :

- La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
- La Conférence ministérielle de la Francophonie,
- Le Conseil permanent de la Francophonie,

2) Le Secrétaire général de la Francophonie.

3) L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

4) L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

5) Les opérateurs directs de la Francophonie (AUF, TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie, AIMF)

6) Les Conférences ministérielles permanentes : la CONFEMEN et la CONFEJES.

## 3 - DU RÉFÉRENTIEL STRATÉGIQUE 2015/2022

Portant sur le thème : *Femmes et Jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement*, le XVème Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements, réuni à Dakar (Sénégal), a adopté un référentiel et un cadre stratégique articulés, notamment, autour de :

- La Déclaration de Dakar qui réaffirme et réactualise les positions et la contribution de la Francophonie face aux enjeux et défis humanitaires actuels et futurs ;
- La Stratégie Jeunesse *visant à faire des jeunes francophones des citoyens engagés, disposant de toutes les ressources et outils dont ils ont besoin pour devenir des citoyens et des citoyennes à part entière et vivre de manière épanouie et responsable. Attentifs à leur environnement, ils le préservent en vue de le transmettre aux générations futures ;*
- La Stratégie Economique qui entend renforcer l'espace économique francophone pour apporter des réponses aux interrogations que suscitent les défis économiques, sociaux, énergétiques et environnementaux ainsi que les déséquilibres croissants du système économique et financier mondial.
- Le cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022, document de référence pour le Secrétaire Général de la Francophonie, *clé de voute du système institutionnel Francophone, selon la Charte, qui lui donne le mandat d'évaluer l'action de coopération intergouvernementale francophone ainsi que de veiller à l'harmonisation des programmes et des actions de l'OIF, de l'APF, des opérateurs directs et des conférences ministérielles permanentes.*

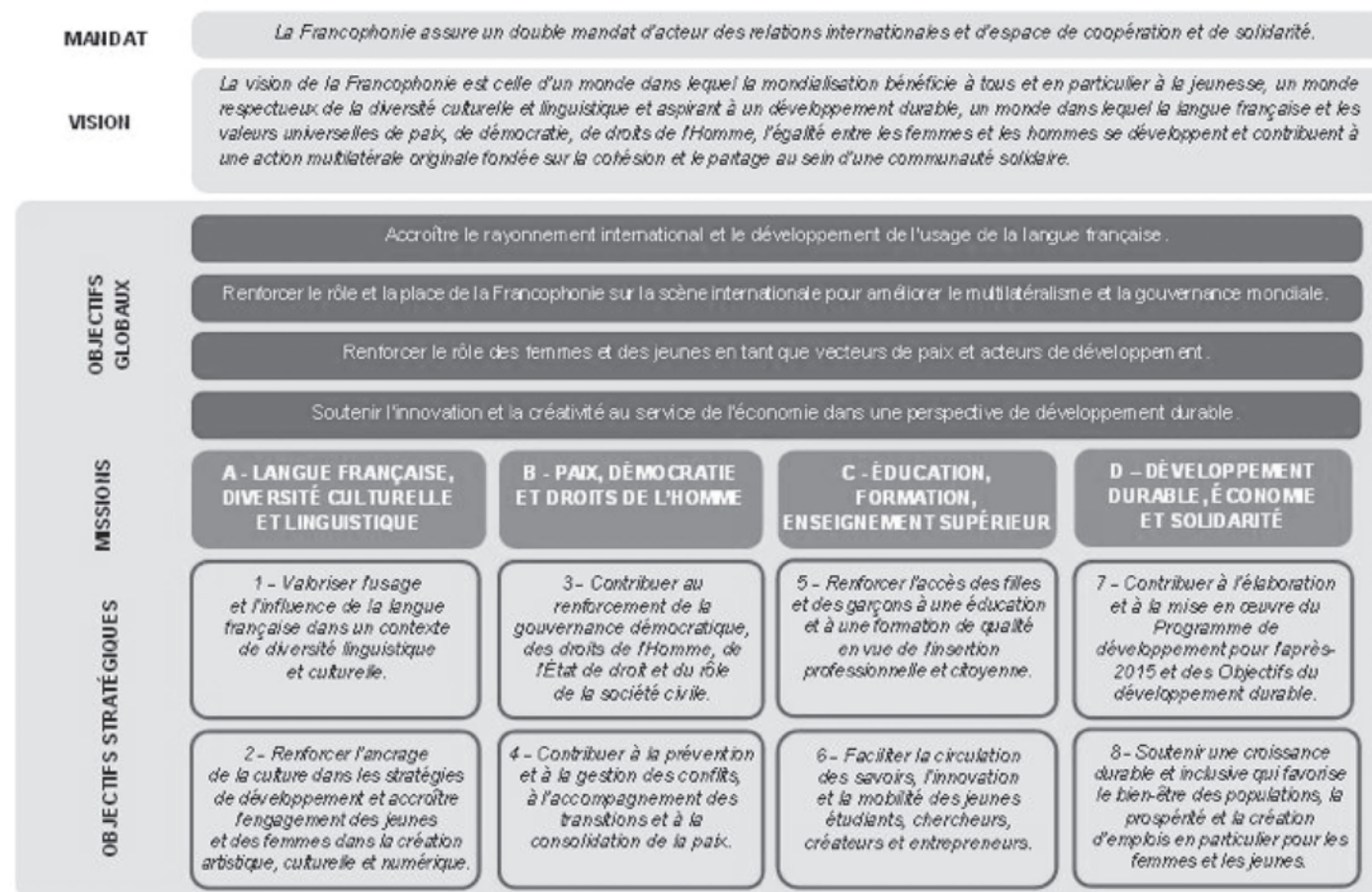
Partant de l'évolution de la Francophonie, des enjeux et défis d'époque, le Cadre stratégique, à moyen terme (CSMT), définit une vision, des objectifs, des principes directeurs et un cadre organisationnel favorable à la synergie.

*Référence commune qui rassemble l'OIF, l'APF, les opérateurs directs (AUF, TV5Monde Université Senghor, AIMF) et les conférences ministérielles permanentes (CONFEMEN et CONFESJES), le CSMT énonce les objectifs que l'ensemble de ces acteurs, en intervenant dans leurs champs de compétence respectifs et selon les modalités qui y sont adaptées, concourent à atteindre. Ils y trouvent les orientations à suivre, l'énoncé des objectifs et des modes d'action pour élaborer des programmes respectant leurs missions et leurs mandats, évaluables et satisfaisant des besoins incontestables.*

*Chaque institution tiendra compte de la démarche des autres afin de dégager des perspectives d'ensemble et de poursuivre, là où c'est possible, des projets communs et de se renforcer mutuellement.*

*Cette démarche commune conduit, lorsque c'est pertinent, à une mobilisation autour de pôles de coopération intégrée centrés sur les priorités de la Francophonie.*

## ARCHITECTURE DU CADRE STRATÉGIQUE 2015-2022





# PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA CONFEJES

L'organisation, actuellement dénommée Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), a été créée en 1969.

Les Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, ont alors pris la décision de se réunir, une fois par an.

Les règles statutaires régissant l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat ont été adoptées en 1971, tandis que le Secrétariat permanent a été instauré en 1972.

En 1987, la CONFEJES reçoit, des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, le mandat de mettre en œuvre et d'assurer la pérennité des Jeux de la Francophonie.

En 1999, elle est reconnue *lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées aux jeunes*.

En 2005, elle acquiert le statut de *Conférence Ministérielle permanente de la Francophonie*, suite à la réforme institutionnelle de la Charte fondamentale. Depuis la 32ème Conférence ministérielle de mars 2009 à Bujumbura (Burundi), la CONFEJES compte 43 Etats et gouvernements membres au nom desquels elle exécute un mandat dans un cadre institutionnel et programmatique.

## 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Il s'articule autour du mandat, des principes directeurs, de l'organisation et des ressources.

### 1.1 MANDAT ET OBJECTIFS

La CONFEJES est une organisation intergouvernementale ayant pour mandat de promouvoir la coopération multilatérale dans les domaines de la jeunesse, du sport et des loisirs au sein de l'espace francophone.

A ce titre, elle apporte aux EGM appui, soutien et conseil dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de promotion de la jeunesse et de développement du sport dans ses différentes dimensions. Et, par ce biais, elle contribue au fonctionnement harmonieux de l'institutionnel francophone et au rayonnement des valeurs consacrées par la Charte de la Francophonie : *Paix, Solidarité, Démocratie, Diversité culturelle, Développement durable et Droits humains*.

La CONFEJES poursuit les objectifs suivants :

- jouer, auprès des hautes instances de la Francophonie, un rôle essentiel dans la définition des orientations, l'élaboration des politiques nationales et de leur mise en œuvre;
- soutenir, prioritairement, les efforts des États et gouvernements membres engagés dans l'élaboration et la mise œuvre des politiques nationales de jeunesse et de sports ;
- soutenir les actions des États et gouvernements visant la promotion de la jeunesse et le développement du sport ;
- développer les liens de solidarité, de partenariat et de coopération multilatérale entre les États et gouvernements membres d'une part et les jeunes d'autre part ;
- appuyer les politiques et stratégies de formation des cadres des ministères chargés de la jeunesse et des sports et des instituts de formation dans une perspective de développement durable ;
- contribuer à la création d'un environnement propice à la mobilisation, à la formation, à l'insertion sociale, économique et professionnelle des jeunes appelés à jouer un rôle déterminant dans la construction de l'espace francophone ;
- soutenir l'organisation des Jeux de la Francophonie en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF)
- contribuer au développement de la pratique sportive sous toutes ses formes ;
- concourir à la promotion de la langue française comme langue du sport dans les grands événements du sport mondial et les instances internationales du sport.

### 1.2 PRINCIPES DIRECTEURS

Dans ses interventions au service des Etats et Gouvernements membres, la CONFEJES est soumise au respect des principes ci-après :

- Approche institutionnelle basée sur le respect de la souveraineté des Etats et concertation permanente avec les autorités gouvernementales ;



- Discrimination positive en faveur des jeunes filles dans l'accès aux services offerts ;
- Développement des approches de recherche-action et partage des bonnes pratiques en vue du renforcement des capacités nationales d'intervention,
- Gestion axée sur les résultats, basée sur une programmation quadriennale,
- Harmonisation des interventions au sein des pays à travers la cellule nationale CONFEJES.

### **1.3 ORGANISATION**

La CONFEJES compte actuellement 43 EGM, répartis sur les cinq continents. Son siège est établi à Dakar(Sénégal) et sa langue de travail est le français.

- Ses organes délibérants sont : la Conférence ministérielle et le Bureau
- Ses organes consultatifs, créés sur décision de la Conférence ministérielle, sont : La Réunion des experts- La Commission administrative et financière (CAF)- La Commission Consultative Permanente sur la Formation des cadres (CCPFC)- Le Groupe de travail CONFEJES sur les femmes (GTCF).
- Son organe exécutif est le Secrétariat Général.

La Conférence ministérielle, instance suprême regroupant les Ministres et/ou autorités en charge de la Jeunesse et/ou des Sports des EGM, se réunit tous les deux ans en intermittence avec le Bureau.

Le Secrétariat général comprend : le Secrétaire général, des Conseillers techniques, des Directeurs, des Directeurs adjoints et un personnel technique de recrutement local.

La décision C35-18 recommande aux Etats et Gouvernements membres la mise en place d'une Cellule nationale CONFEJES pour l'harmonisation des interventions des points focaux des différents dispositifs autour du (ou des) Correspondant National qui assure les fonctions de Secrétaire Permanent.

### **1.4 RESSOURCES**

- Pour la réalisation de ses objectifs, la CONFEJES dispose :
- des cotisations statutaires des EGM ;
- des contributions volontaires ;
- des produits financiers et d'autres moyens financiers issus des institutions francophones, des organismes internationaux partenaires ou d'institutions régionales ou sous-régionales à caractère public ou privé ;
- des dons et legs sous réserve de leur acceptation par la Conférence ou le Bureau.

Ce cadre institutionnel est fixé par les textes fondamentaux (Statuts de la CONFEJES, Statuts du personnel et Règles financières et comptables et des annexes) adoptés par les Ministres.

Le Manuel des Procédures administratives, financières et comptables adopté en mars 2015, sert de base aux opérations quotidiennes liées au fonctionnement.

## **2. LE CADRE PROGRAMMATIQUE**

Il porte sur les domaines d'intervention et sur le modèle de planification et de suivi.

### **2.1. Domaines d'intervention**

Orientées vers le renforcement des politiques nationales et de la coopération entre les Etats et gouvernements membres, les interventions de la CONFEJES portent sur les domaines suivants :

- La promotion sociale et économique des jeunes ;
- Le développement du sport ;
- La promotion du loisir éducatif.

Les actions menées s'inscrivent dans :

1. et le développement de la vie associative et la participation citoyenne des jeunes le soutien à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales de jeunesse, de sport et de loisir ;
2. la promotion filles et des jeunes garçons ;
3. la protection et l'inclusion sociale des jeunes et des sportifs ;
4. l'insertion socioéconomique des jeunes filles et des jeunes garçons et la promotion de l'entrepreneuriat-jeune ;

5. la détection et la formation des jeunes talents sportifs et la promotion de l'excellence sportive ;
6. le développement du sport dans toutes ses formes ;
7. la promotion de la culture du loisir éducatif ;
8. la formation des cadres à tous les niveaux ;
9. la promotion de l'égalité de genre au sein des secteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs ;
10. la gestion et la maintenance des infrastructures sportives et socio-éducatives.

Du fait de l'alignement axiologique et programmatique de la CONFEJES sur la Francophonie à partir de 2015, la mise en œuvre des différents programmes est inscrite dans un cadre stratégique à moyen terme adopté par les instances délibérantes de la Francophonie.

## **2.2. Modèle de planification et de suivi**

A partir de l'année 2000, la CONFEJES, partant de ses expériences de terrain et prenant en compte le rayonnement de la Francophonie, a adopté une périodicité quadriennale pour ses programmations avec une extraction de tranches annuelles pour l'exécution.

C'est par la décision n° 15 que la 8<sup>ème</sup> réunion du Bureau, tenue à Nouakchott (RIM), en 2008, a autorisé le secrétaire général à *adopter la Gestion axée sur les Résultats (GAR)*, tandis que la 32<sup>ème</sup> session ministérielle (Bujumbura- Burundi en 2009) souligne que cette approche permettra *une meilleure évaluation qualitative des différents programmes réalisés*.

C'est ainsi qu'il est prévu, dans le dispositif, plusieurs outils dont le rapport annuel d'exécution de la programmation annuelle, la revue à mi-parcours et l'évaluation finale des programmations quadriennales.

Pour certains programmes, des conventions d'objectifs sont signées avec les pays et des études d'impact peuvent être conduites.

L'adoption de la programmation quadriennale 2015/2018 a été assujettie, par la 35<sup>ème</sup> session ministérielle, au principe d'une révision annuelle en fonction des *résultats intermédiaires enregistrés, des moyens disponibles et de l'évolution des principes de la contractualisation*.

# DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA CONFEJES

Sont désignées, sous le vocable *Dispositifs d'intervention*, les principales ressources pédagogiques et programmatiques qui structurent le cadre de mise en œuvre des actions inscrites dans la programmation quadriennale 2015-2018 : le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ), le Fonds Francophone de Préparation Olympique (FPPO), le Programme de soutien à la Formation des Cadres de jeunesse, de sport et de loisir, le Groupe de Travail CONFEJES/Femme (GTCF) et le cadre de suivi-évaluation. Mais, avant d'en faire la revue, il convient de faire une observation sur l'articulation entre Correspondant National et Secrétaire Permanent au sein de la Cellule nationale.

## A - ARTICULATION ENTRE CORRESPONDANT NATIONAL ET SECRÉTAIRE PERMANENT

C'est, partant des conclusions de deux réunions de concertation tenues en 2008 que le Secrétaire général, à travers la lettre circulaire n°190 du 11 mars 2009 (annexe n° 9), a dégagé le profil, la durée du mandat et la mission du Correspondant National CONFEJES ainsi que le soutien à lui apporter.

La Décision ministérielle C35-18, relative à *l'harmonisation des interventions au niveau national*, dans sa formulation, confirme certes la position centrale du Correspondant National mais, avec l'avènement de la Cellule Nationale, elle entraîne aussi une mutation dans les pratiques, les relations et approches organisationnelles dans le portage de la coopération entre la CONFEJES et les Etats et gouvernements membres.

Il semble transparaître, en effet, des enjeux de l'alignement sur les orientations de la Francophonie et des exigences d'efficacité et d'efficience mises en évidence par les évaluations des programmations antérieures, la nécessité de passer d'une logique d'administration centralisatrice à une gouvernance plus ouverte, plus inclusive et bâtie sur les principes de coopération, de complémentarité et de coresponsabilité.

Ce changement de paradigme, dans la conduite des processus, incombe à toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles le Correspondant National qui, dès lors qu'il est investi Secrétaire Permanent, est appelé à privilégier les relations horizontales pour permettre à la Cellule nationale de couvrir l'intégralité de son champ d'intervention, tel qu'en dispose l'acte juridique (national) qui en porte création, organisation et fonctionnement.

Ainsi, si besoin était de le rappeler, le Secrétaire Permanent doit s'assigner comme mission d'œuvrer au quotidien au fonctionnement optimal de la Cellule nationale pour la prise en compte effective des priorités et positions nationales, pour un pilotage inclusif des activités et pour le respect de toutes les obligations statutaires aux plans administratif, financier et technique.

## B - LE PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT JEUNE (PPEJ)

L'insertion sociale, économique et professionnelle des jeunes constitue, depuis plusieurs années, la priorité des Etats et gouvernements membres de la CONFEJES. C'est dans ce cadre qu'elle a initié et mis en œuvre :

- le Projet Entrepreneuriat Jeunesse (PEJ 1988) qui offre aux jeunes désirant créer leurs propres entreprises un processus d'apprentissage leur permettant d'identifier leurs capacités d'entrepreneurs et de développer leurs propres projets d'entreprises. Le PEJ apporte aussi un soutien financier aux projets les plus prometteurs ;
- le Fonds Jeunes-Emplois (1992) qui intervient pour faciliter l'installation des jeunes dans le domaine des petits métiers. Il soutient les initiatives des jeunes en matière de production de biens et services en vue de favoriser l'auto-emploi ;
- le Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ 1994), fusion du PEJ et du FJE ;
- le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ 2014).

### 2.1. Objectifs du programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (PPEJ)

Le PPEJ vise à accroître les capacités d'insertion sociale et économique des jeunes et à favoriser leur participation active au processus de développement de leurs pays.

Il a pour mission de :

- promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et de leur offrir des formations y afférentes ;
- soutenir des initiatives pilotes dans le domaine de l'insertion sociale et économique des jeunes ;
- susciter des dynamiques locales, régionales et nationales pour mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets les conseils techniques et les soutiens institutionnels nécessaires à leur réussite.

Le PPEJ intervient selon deux modes :

- des formations nécessaires aux porteurs de projets et à leur encadrement ;
- des financements destinés à la création de la petite entreprise et des subventions pour le démarrage et la consolidation des projets socio-économiques de jeunes (agropastoral, petits métiers, artisanat, services).

## **2.2. Brève description du PPEJ**

S'appuyant sur un support associatif, le Programme comprend trois volets d'intervention :  
un groupement de jeunes porteurs de projets, lieu d'échanges et de formation ;  
une assistance technique assurée par un coordonnateur et des encadreurs nationaux ;  
un soutien financier aux projets les plus promoteurs.

### **2.2.1. Le groupement**

Le but du groupement est d'aider les jeunes à intégrer les circuits économiques et à devenir des acteurs responsables de leur propre insertion sociale et professionnelle. Plus spécifiquement, il a pour objectif de promouvoir les initiatives privées et la communication entre les jeunes pour l'acquisition de connaissances dans le domaine des affaires et de les aider dans l'élaboration, le démarrage et le suivi de leurs projets.

### **2.2.2. L'assistance technique**

Elle prend la forme d'ateliers de travail portant sur les principes relatifs à l'installation des jeunes dans les petits métiers, au démarrage d'entreprises et à l'élaboration d'un plan d'affaires.

Elle est assurée, au sein du groupement, par des encadreurs nationaux sous la supervision d'un coordonnateur national qui ont préalablement reçu une formation à la création et à la gestion d'entreprise.

### **2.2.3. Le soutien financier**

Le soutien financier est attribué aux projets les plus prometteurs qui ne disposent pas de capitaux suffisants ou qui ne peuvent offrir les garanties exigées par les institutions financières ou les bailleurs de fonds. Ces projets sont présélectionnés par les commissions nationales selon des critères établis par la CONFEJES mais adaptables selon les réalités des pays.

## **2.3. Démarche pédagogique**

La démarche pédagogique du PPEJ vise à donner confiance au jeune. Elle consiste en l'acquisition de l'esprit d'entreprise et à l'apprentissage du processus de mise en œuvre du démarrage d'une entreprise à l'aide d'ateliers de formation conçus en fonction du niveau de formation ou de scolarisation des jeunes. Les ateliers de formation amènent le jeune à questionner son projet, à l'analyser et à identifier exactement ce qui lui manque pour son installation ou le démarrage de son entreprise.

Le jeune est suivi par un encadreur et stimulé par des échanges avec les autres membres du groupement.

## **2.4. Conditions de succès du PPEJ**

Pour assurer le succès du PPEJ, trois conditions sont recommandées :

- Le niveau d'implication des pays participants,
- Le choix du coordonnateur et des encadreurs,
- Le suivi

### **2.4.1. Implication des pays participants**

Il est demandé à chaque ministère chargé de la jeunesse de :

- Confier la mise en œuvre du PPEJ à un coordonnateur national et à des encadreurs choisis selon les critères définis par la CONFEJES plus bas ;
- Instituer une commission nationale de suivi et de soutien (CNSS) spécifique au PPEJ ;
- Mettre à la disposition du PPEJ les moyens et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre dans le pays ;
- Créer un fonds national en vue d'apporter un soutien financier et technique aux projets de jeunes et de rassurer les institutions financières et les bailleurs de fonds ;
- Impliquer, dans la mise en œuvre du PPEJ, les différents ministères et organismes étatiques à vocation commerciale et économique, les ONG et les associations locales ;
- Impliquer le milieu des affaires, notamment en parrainant des groupements, en accueillant des jeunes promoteurs comme stagiaires et en accordant des assistances financières ;
- Rechercher l'assouplissement des règles des divers programmes gouvernementaux d'aide financière de manière à faciliter l'accès aux jeunes ;



- Rechercher l'assouplissement de certaines règles administratives et fiscales en vue de favoriser un démarrage plus rapide des projets des jeunes ou de faciliter leur installation ;
- Lier la promotion et le développement du PPEJ à la capacité du pays à apporter le soutien logistique et financier nécessaire à la formation des groupements et au démarrage des projets des jeunes.

#### **2.4.2. Le choix du coordonnateur et des encadreurs nationaux**

Le choix du coordonnateur et des encadreurs nationaux est d'une importance capitale. Leur niveau de responsabilisation doit leur permettre de prendre des initiatives et des décisions. Ils posséderont une bonne connaissance du milieu économique de leur pays et plus particulièrement de la petite entreprise. Ils doivent disposer d'une expérience solide dans le domaine de l'animation de groupe et seront reconnus dans leur milieu pour leur leadership, leur sens de l'autonomie et leur habileté de communication.

#### **2.4.3. Les tâches du coordonnateur national sont de :**

- Planifier, organiser et coordonner la mise en œuvre du FIJ au niveau national ;
- Organiser la formation des encadreurs au niveau national et les soutenir dans l'exercice de leurs missions ;
- Assurer la mise sur pied et le fonctionnement des groupements ainsi que la commission nationale de suivi et de soutien ;
- Répertoire et mobiliser les ressources possibles de financement, de soutien, de suivi et d'assistance technique relevant du secteur public, d'organismes internationaux, d'organisations non gouvernementales et des entreprises privées ;
- Organiser et participer à la présélection nationale des projets des jeunes destinés à être soumis à la CONFEJES ;
- Procéder à l'évaluation nationale du PPEJ.

#### **2.4.4. Les tâches des encadreurs sont les suivantes :**

- Planifier, organiser et coordonner les activités des groupements en liaison avec le coordonnateur national (promotion, ateliers de formation, etc.) ;
- Aider les jeunes dans l'élaboration, le démarrage et le suivi de leurs projets ;
- Participer à l'évaluation nationale du PPEJ ainsi qu'aux projets ayant bénéficié d'un soutien financier de la CONFEJES.

### **2.5. Le suivi**

Les dispositions suivantes sont recommandées :

#### **2.5.1. Disponibilité du coordonnateur et des encadreurs :**

La disponibilité du coordonnateur et des encadreurs pourra varier en fonction du nombre de groupements créés et s'échelonne sur une période d'au moins deux ans.

#### **2.5.2. Création d'une commission nationale :**

Le ministère chargé de la jeunesse doit créer une commission nationale de suivi et soutien, organe de proximité spécifique au PPEJ, qui aura pour missions de :

- soutenir le coordonnateur et les encadreurs nationaux dans l'exécution de leurs tâches ;
- agir comme gestionnaire conseil auprès des jeunes ;
- présélectionner les projets plus prometteurs pour l'attribution ou la recherche de soutien financier ;
- suivre, avec **les ressources du milieu**, la gestion des entreprises ayant démarré ;
- assurer le parrainage des jeunes par des opérateurs économiques déjà expérimentés ;
- participer à l'évaluation des projets ayant démarré.

#### **2.5.3. Composition de la commission nationale :**

La commission nationale, organe de proximité du PPEJ, devra être composée, autant que possible, de membres issus du monde des affaires ainsi que de toutes personnes ou organismes intervenant dans le domaine de l'insertion économique des jeunes (Hommes d'affaires, banquiers, juristes, représentants de jeunes.).

Il est souhaitable que le président de la CNSS soit un homme d'affaires disponible et accessible aux jeunes.

Le coordonnateur du PPEJ est le secrétaire permanent de la CNSS.

### **2.6. Evaluation**

Un rapport annuel d'activités du coordonnateur national, préalablement soumis à la CNSS, ainsi qu'un rapport du président de la CNSS accompagnent chaque année les demandes de subventions à présenter à la CONFEJES.

## C - LE FONDS FRANCOPHONE DE PRÉPARATION OLYMPIQUE (FFPO)

Le FFPO, créé en 1990, vise trois grands objectifs :

- Contribuer à l'émergence de jeunes talents sportifs
- Soutenir les actions de détection et de suivi de jeunes talents sportifs au niveau des États et Gouvernements membres
- Améliorer l'accès, la qualité et la gestion du sport allant du sport de proximité au sport de haut niveau.

Dans le souci d'atteindre ces objectifs, la CONFEJES a, à travers ses différentes programmations antérieures identifié trois actions (Actions 71, 72, 73) qui ne sont que des dispositifs d'appui à l'émergence d'une élite sportive au sein de ses États et Gouvernements membres. Ce programme qui permet le rayonnement de la CONFEJES a connu au fil des années des améliorations afin de répondre continuellement aux nouveaux défis et enjeux du monde sportif.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent celles qui ont été faites dans la nouvelle programmation quadriennale 2015-2018 que nous retraçons dans le présent vadémécum qui est un guide pour les cellules focales de la CONFEJES au sein des EGM.

En effet, face aux besoins de plus en plus croissant des EGM et à la baisse drastique des ressources financières mobilisées auprès des pays bailleurs du fait de la crise économique, la CONFEJES a été obligée de réviser ce programme ainsi que les modalités de financement dans l'optique d'optimiser les ressources et de toujours garantir son rayonnement à travers les résultats de ce programme.

Ainsi, dans la nouvelle programmation 2015-2018, les trois ont été fusionnées avec l'action 74 « **Organisation de Camps d'entraînement** » pour devenir action 25 « **Appui à l'émergence et à la préparation de l'élite sportive aux plans national et international (Développement du Sport de Haut Niveau)** » répondant ainsi aux mêmes objectifs déclinés ci-dessus. Cette nouvelle action a conservé la logique des actions antérieures (71, 72,73, 74) tout en apportant des améliorations dans les modalités de mise en œuvre.

**1. L'appui à la promotion d'élites jeunes (APEJ) :** cette activité consiste en l'octroi d'une prime mensuelle d'un montant de 20000 Fcfa aux athlètes détectés, soit par les fédérations sportives nationales ou internationales lors des compétitions nationales, régionales ou internationales soit lors des clubs CONFEJES. Ainsi, tout EGM qui souhaiterait faire bénéficier ses jeunes talents sportifs, doit s'adresser au SG de la CONFEJES pour s'informer sur les modalités d'accès. Il faut noter que ces primes mensuelles étaient octroyées jusqu'en 2014 à au plus 20 jeunes par EGM et 20 pays seulement en faisant la demande. Pour l'année 2015, la CONFEJES a été contrainte de réduire cette demande à 10 jeunes au plus par pays du fait de la baisse drastique des ressources mobilisées. Par contre, ce dispositif des APEJ a connu des améliorations au niveau de ces modalités de mise en œuvre. Il s'agit notamment :

- La nomination d'un coordonnateur APEJ au sein des pays;
- La mise en place d'une commission de sélection des bénéficiaires composée du Coordonnateur APEJ, d'un représentant du CNO et d'un représentant de la Fédération de la discipline concernée (DTN ou Entraîneur National désigné par le président de la fédération pour siéger);
- Le remplissage d'une fiche de demande individuelle par athlète et d'un tableau récapitulatif des demandes;
- La sélection de trois meilleurs athlètes bénéficiaires des APEJ de la saison antérieure par pays pour participer au concours des athlètes bénéficiaires des APEJ;
- L'intégration du Double Projet (*Sportif et Educatif pour donner toutes les chances d'insertion sociale et économique aux jeunes bénéficiaires des APEJ*)
- La transmission d'un rapport de la saison sur la mise en oeuvre du dispositif des APEJ.
- L'instauration d'un système de parrainage des trois meilleurs athlètes sélectionnés au cours d'une saison par des sportifs de haut niveau identifiés.

Le Coordonnateur des APEJ est membre de la cellule nationale CONFEJES et contribue à la prise en compte de la formation et de l'encadrement des jeunes sportifs dans la contribution des secteurs jeunesse et sport au développement économique et social et au rayonnement des idéaux et des valeurs de la Francophonie

**2. Les clubs CONFEJES :** Les clubs CONFEJES, réinstaurés depuis 2003, sont unanimement reconnus par nos partenaires (Mouvement sportif international, pays bénéficiaires) comme un maillon essentiel pour le passage de la catégorie espoir nationale à la pré-élite continentale. Ils sont, de plus, une source de motivation pour les jeunes espoirs. Ils regroupent 25 à 35 sportifs par stage et sont la passerelle pour les candidats à l'obtention des APEJ ou des bourses de haut niveau de la CONFEJES. Ils contribuent à l'amélioration des relations entre États et mouvement sportif dans leur élaboration de politique de haut niveau et la gestion du renouvellement des élites dans le sens où ils sont étroitement impliqués dans la mise en œuvre des clubs CONFEJES. L'encadrement sportif des clubs est confié à un ou plusieurs experts des fédérations internationales avec lesquelles la CONFEJES est en partenariat. Les Clubs CONFEJES constituent le point d'ancrage du partenariat avec le mouvement sportif international.

**3. Les bourses octroyées aux centres d'entraînement de haut niveau** : ces bourses sont versées par la CONFEJES aux centres pour subventionner la formation des athlètes détectés par elle. Elles ont des montants variables entre 1 100 et 500 euros par mois en fonction du niveau du centre. Elles s'articulent autour de deux sous activités :

- **La gestion des bourses de haut niveau**: il s'agit de la transmission, chaque trimestre, des subventions aux centres et de la collecte des rapports et pièces justificatifs de l'utilisation des ressources mises à leur disposition pour la formation des athlètes.
- **La participation aux conseils d'administration des centres de haut niveau**: Les conseils d'administration constituent les moments de rencontre et d'échange entre les partenaires au financement des centres internationaux. C'est aussi le moment pour faire le suivi de l'utilisation des bourses octroyées aux pensionnaires et de s'informer sur leurs résultats.

Aussi, il faut noter que des améliorations sont en cours à l'effet de garantir, en fin de carrière, la reconversion des athlètes boursiers CONFEJES notamment l'intégration du Double projet (sportif et académique ou professionnelle) lors de leur séjour dans les centres.

**4. Les Camps d'entraînement** sont des stages d'entraînement organisés par la CONFEJES, généralement, en amont des compétitions régionales et internationales, pour préparer les athlètes boursiers CONFEJES qualifiés et parfois peuvent constituer un cadre pour la détection de jeunes talents et de formation des encadreurs.

Par ailleurs, il faut noter que cette action 25, précédemment financée exclusivement par le FFPO (Fonds mis en place par la France), a bénéficié d'un appui financier du fonds commun et de certains partenaires (IAAF) afin de pouvoir honorer les engagements pris par la CONFEJES avec les CIEHN et les pays bénéficiaires.

## **D - LE PROGRAMME DE SOUTIEN A LA FORMATION DES CADRES DE JSL**

Depuis sa création, en 1969, la CONFEJES a considéré la formation des cadres comme une composante prioritaire dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de promotion de la jeunesse et de développement du sport.

De 1975 à 1999, le soutien du Canada et de la France a permis de mettre en œuvre la stratégie dite de la *régionalisation des Instituts*, avec des avancées importantes, notamment :

- la formation de plus de 450 cadres du sud dont 65 formateurs de formateurs (Master et PH D);
- l'harmonisation des programmes d'EPS et la mise place d'une convention d'équivalence des diplômes (CAPEPS).

En 1983, dans le souci de pérenniser les acquis, a été mise en place la Commission Consultative Permanente sur la Formation des Cadres (CCPFC), mécanisme d'échanges, de concertation et de coopération, regroupant les Directeurs d'instituts et des personnes ressources, ayant pour mission essentielle de faire des propositions au Secrétariat général dans le domaine de la formation.

Après un reflux du fait des politiques d'ajustement structurel et de crises survenues dans plusieurs États et gouvernements membres, dans la dernière décennie du 20<sup>ème</sup> siècle, la formation a repris avec, notamment, en 2006, une Conférence ministérielle thématique à l'issue de laquelle, a été adoptée la *Déclaration de Praia* (Cap-Vert.) qui porte sur la *Valorisation des ressources humaines pour un développement durable* dans les secteurs de la Jeunesse, du Sport et du Loisir.

Dans cette perspective, les Ministres francophones, réaffirmant leur volonté de contribuer pleinement à la réalisation des OMD et de participer activement à la mise en application du Cadre Stratégique Décennal de la Francophonie à travers les programmes de la CONFEJES, ont pris l'engagement de rénover leur dispositif de formation à travers l'Institut national de formation des cadres de jeunesse et des sports.

La mise en œuvre de cette déclaration a donné une nouvelle impulsion à la composante avec l'alignement de la majorité des instituts publics francophones au système LMD, l'harmonisation des critères de création d'un Comité Technique Spécialisé en STAPS et la mise en place du Portail francophone du sport consolidé par un dispositif de visioconférence.

L'état des lieux de la formation et de la recherche, réalisé en 2014 dans le cadre de la session de la CCPFC, a mis en évidence, d'une part, des avancées appréciables dans le pilotage des instituts, la gestion académique, le management des ressources humaines, le service à la communauté et, d'autre part, les défis liés, notamment, à :

- la mobilisation des ressources financières dans un contexte de crise ;
- la mutation organisationnelle et pédagogique de l'établissement ;
- l'amélioration du management institutionnel et la gestion académique ;

- le développement des activités de recherche ;
- l'introduction de l'enseignement à distance (FOAD et CLOM) ;
- l'insertion dans les réseaux d'excellence universitaire ;
- l'insertion professionnelle des diplômés.

Sur cette base, la relance du réseau des Directeurs d'Instituts publics francophones a permis de valider un plan stratégique intégré pour le développement de l'enseignement et de la recherche (2015/2018) arrimée à la programmation quadriennale de la CONFEJES et ayant pour objectifs de :

- promouvoir les activités de recherche pour renforcer la crédibilité scientifique de l'institut et pérenniser le CTS STAPS JL;
- développer la qualité dans la conception et la réalisation des programmes de formation pour améliorer l'efficacité pédagogique de l'institut;
- faciliter l'insertion professionnelle pour convaincre de l'employabilité des diplômés et de l'utilité professionnelle de l'institut comme acteur majeur de la politique d'emploi des jeunes.

Dans le processus de prise en charge de ces objectifs, trois axes stratégiques ont été retenus :

- promotion des activités de recherche;
- développement de la qualité et de l'innovation pédagogiques;
- le renforcement de l'insertion professionnelle.

Appréciant la qualité des options méthodologiques et les résultats obtenus, la 35<sup>ème</sup> session ministérielle a invité les Etats et Gouvernements membres, particulièrement ceux du sud, à *renforcer leur appui à la modernisation de la gestion des instituts et d'universitarisation des programmes* et demandé au Secrétaire général de *soutenir les innovations pédagogiques dans le cadre de la CCPFC* (décision C 35-13-1).

## **E - LE GROUPE DE TRAVAIL CONFEJES/FEMMES (GTCF)**

Le Groupe de travail CONFEJES pour la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sport (GTCF) est créé en 2000 par décision des ministres (Résolution n° 33/CONFEJES/B4/2000 du 12 mars 2000).

Un Cadre de référence, adopté par les membres du groupe (Déléguées nationales désignées par les Ministres de la Jeunesse et/ou des Sports), stipule que le GTCF a pour mission :

- *la réflexion sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes;*
- *le plaidoyer en direction des décideurs et partenaires au développement pour favoriser l'équité entre les femmes et les hommes;*
- *le conseil à la CONFEJES dans la définition et la mise en œuvre de ses programmes.*
- A ce titre, il poursuit les objectifs visant à :
- Accroître le nombre de femmes et de filles participant aux activités de jeunesse, de Sports et de Loisirs ;
- Développer des synergies avec d'autres groupes de travail et comités œuvrant pour la promotion des femmes dans le sport et les activités de jeunesse ;
- Appuyer la CONFEJES dans la mise en place de stratégies visant à améliorer la participation effective et efficiente des femmes et des filles aux activités de Jeunesse, de Sports et de Loisirs;
- Au niveau de chaque EGM, le groupe dispose d'une Déléguée nationale désignée par le Ministre de la Jeunesse et/ou des Sports et chargée de prolonger, au niveau national, le portage de la problématique EHF dans les secteurs JSL.

Au terme du même cadre de référence, la représentation nationale du groupe est assurée par une Déléguée nationale, désignée par le Ministre de la Jeunesse et/ou des Sports, ayant pour mission de :

- Mener un plaidoyer pour une participation égalitaire des femmes et des jeunes filles aux activités de leur ministère ;
- Tenir un fichier national sur la participation des femmes et des jeunes filles ;
- Établir un état des lieux national sur la participation des femmes et des jeunes filles ;
- S'approprier la programmation de la CONFEJES et agir auprès d'elle à titre d'instance consultative ;
- Collaborer avec la coordonnatrice régionale pour la présentation de recommandations à transmettre au bureau du GTCF et à la CONFEJES ;
- Produire un rapport annuel d'activités pour transmission au Correspondant national, à la coordinatrice de Zone et à la Coordinatrice Internationale et à la CONFEJES, avant le 30 octobre de chaque année.

Les déléguées nationales, d'un effectif de 26 en 2006 à 37 en 2009, sont regroupées en cinq zones géographiques disposant chacune d'une Coordonnatrice de Zone (Jeunesse et/ou sport). Un bureau international dirigé par une coordonnatrice et



une vice-Coordonnatrice internationales, est élu pour un mandat de quatre ans par une assemblée générale des déléguées. Sur l'objectif initial de réalisation de la parité en 2012, l'assemblée générale ordinaire du GTCF, tenue en 2013, a constaté un taux de participation féminine aux activités de la CONFEJES de 39,5% en 2011 contre 33,6% en 2010.

En novembre 2014, dans le cadre des activités d'animation préparatoires du XVème sommet de la Francophonie (portant sur le thème : *Femmes et Jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement*), un exercice de recherche-action, avec des membres du bureau international du GTCF à Ziguinchor (Sénégal) a permis de stabiliser le contenu d'un Guide *Egalité et Equité de Genre en JSL-CONFEJES*.

Par la décision n° 14/CONFEJES/C35-2015, la session ministérielle tenue à Kinshasa (RDC), en mars 2015, a conféré au GTCF le titre d'organe consultatif, approuvé la composition du bureau international élu en 2013 et recommandé aux EGM de prendre en compte l'*Egalité et l'Equité de Genre* comme axe structurant des politiques nationales de JSL.

Dans la même dynamique, le recentrage des interventions sur les principaux programmes (jeunesse et sport) a consacré la suppression des axes transversaux et inclus le plaidoyer et la promotion de l'Egalité H/F dans les secteurs JSL, comme une composante du programme 1 : *Appui à la gouvernance sectorielle et Actions stratégiques*.

Les outils méthodologiques développés dans ledit guide s'inscrivent dans la perspective de la mobilisation des ressources féminines dans les activités de jeunesse et de sports, pour la paix et le développement durable.

## **F - LE COMITE SCIENTIFIQUE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE EN FRANCOPHONIE**

Le comité a été créé, en juillet 2001, au Canada, en marge des 4èmes Jeux de la Francophonie. Sa création a été officialisée par le Bureau de la CONFEJES réuni à Ouagadougou en mars 2002. Ce comité est composé de médecins spécialistes.

Missions : la formation, la recherche, la mise en place de contrôles antidopage et la coopération technique.

Organisation : prise en compte des zones géographiques définies au niveau de la CONFEJES.

- Composition : un président, un secrétaire administratif et des délégués régionaux.
- Fonctionnement : adoption d'un plan d'action à moyen et long terme pour enrayer le recours au dopage dans l'espace francophone. Le fonctionnement se fait à travers la réunion annuelle et la communication par correspondance électronique.
- Actions et résultats : adoption d'un plan d'action, contribution à l'élaboration du code mondial antidopage, formation des responsables nationaux de lutte antidopage.

## **G - LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS**

Le processus de Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation (PPBSE) pour la programmation quadriennale 2009–2012, comme pour les programmations transitoires 2013 et 2014, a été déroulé suivant cette approche; avec un système de suivi et évaluation articulé autour des éléments suivants :

- La désignation de relais formels au sein des pays (Correspondants nationaux) ;
- L'identification d'indicateurs à renseigner tout au long de la période de la programmation (Tableau de bord) ;
- L'instauration de revues semestrielles et annuelles au Secrétariat général (Rapports semestriels des différentes directions et services, tableau de suivi des décisions, le rapport annuel des commissaires aux comptes) ;
- L'élaboration de rapports de missions (Techniques et Financiers) ;
- La transmission de rapports annuels des correspondants nationaux et des coordonnateurs PPEJ ;
- Les évaluations externes (A mi-parcours ou à la fin de la programmation).

La programmation quadriennale 2015-2018 a prévu la conception d'un plan de suivi-évaluation assorti d'un système formel de suivi-évaluation impliquant les cellules Nationales CONFEJES et de deux évaluations indépendantes (une à mi-parcours et l'autre en fin de programmation).

Ce système de suivi-évaluation intégrera toutes les parties prenantes (le Secrétariat général de la CONFEJES, les bénéficiaires, les bailleurs et les partenaires) afin de faciliter le respect du principe de révision programmatique annuelle adopté à la 35<sup>ème</sup> session Ministérielle à Kinshasa. Cette révision doit se faire en fonction des résultats intermédiaires, des ressources mobilisées et des résultats de la contractualisation.

Il est aussi envisagé, dans ce plan, l'hypothèse d'une étude d'impact d'une (ou de plusieurs) composante de la programmation.

# CADRAGE METHODOLOGIQUE DE LA CELLULE NATIONALE CONFEJES

*En vue de faire face à une perte d'efficacité dans les actions résultant notamment de changements institutionnels fréquents et de favoriser la capitalisation et la pérennisation des acquis, l'Audit des performances en vue de la réorganisation du Secrétariat de la CONFEJES, avait suggéré, en 2009, aux Etats et gouvernements membres la mise place de cellules nationales.*

Constatant un déficit de communication entre les porteurs des différents programmes au niveau de certains pays et tenant compte des exigences découlant de l'alignement axiologique et programmatique sur la Francophonie, la 35<sup>ème</sup> session ministérielle réunie, du 13 au 14 mars 2015, à Kinshasa, a adopté la décision n°18/CONFEJES/C35-2015 portant sur *l'harmonisation des actions de la CONFEJES au niveau national.*

*Dans le respect de la souveraineté de chaque Etat et Gouvernement membre, la Conférence recommande la mise en place d'une cellule nationale en vue d'offrir aux acteurs et aux Correspondants nationaux un cadre d'harmonisation des interventions autour du correspondant national.*

En contribuant à l'amélioration de la gouvernance du secteur, la cellule nationale CONFEJES, remplit plusieurs fonctions :

- espace d'échange d'informations et de coordination des interventions sectorielles ;
- cadre d'analyse des données et mutualisation des enseignements, des pratiques et des expériences ;
- modalité d'agrégation des effets générés par les actions sur le développement économique et social.

## 1. MISSION DE LA CELLULE NATIONALE CONFEJES

S'inscrivant dans la perspective de l'amélioration de la gouvernance des secteurs Jeunesse, sport et loisirs, la cellule nationale CONFEJES se veut un cadre de partage des informations, de coordination des activités, d'analyse et de mutualisation des bonnes pratiques et des expériences tirées de la mise en œuvre et du suivi des interventions de la CONFEJES.

Spécifiquement, elle aura pour mission d'assister le ou les Ministres dans :

- Le portage et le pilotage de la coopération avec la CONFEJES en vue de la mise en évidence des priorités et des positions nationales sur les différentes problématiques de la coopération multilatérale francophone ;
- Le suivi des engagements statutaires aux plans technique, administratif et financier dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes en vue de l'optimisation des investissements consentis dans la promotion sociale et économique des jeunes et l'amélioration de l'environnement des pratiques sportives ;
- La constitution et la gestion des données quantitatives et qualitatives découlant de la mise en œuvre des programmes au niveau du pays.

## 2. COMPOSITION

Elle est, bien entendu, tributaire de l'organisation institutionnelle du pays concerné. Dans tous les cas, la cellule comprendra des membres de droit et des membres ès-qualité, en plus d'un secrétariat permanent.

### 2.1 LE SECRÉTAIRE PERMANENT

Tel que prévu dans la décision n°18/C35, le Correspondant National sera le noyau qui, au-delà d'une coordination, doit désormais s'inscrire dans une perspective de synergie des différents acteurs et d'agrégation des interventions pour viser une contribution des secteurs jeunesse et sport au développement économique et social.

### 2.2 LES MEMBRES DE DROIT

Ils sont dépositaires, de par leurs fonctions respectives, d'attributions dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de jeunesse, de sport et de loisirs. Ce sont notamment :

- Le (ou les) Directeur Administratif et financier,
- Le (ou les) Directeur en charge des questions de Jeunesse,
- Le (ou les) Directeur en charge des questions de Sport,
- Le (ou les) Directeur en charge des questions de Loisirs,
- Le Directeur d'Institut public de formation des cadres de jeunesse, de sport et de loisirs.

### ***2.3 LES MEMBRES ÈS QUALITÉ***

Ce sont les points focaux des programmes et ont en charge de prolonger et d'assurer le suivi des actions développées par les dispositifs. Pour la programmation en cours, ce sont :

- Le Coordonnateur national PPEJ,
- Le Coordonnateur national des APEJ,
- La Déléguée Nationale GTCF,

## **3. FONCTIONNEMENT**

De par les missions définies, la cellule n'est pas une administration ou un service, mais un organe d'appui aux services techniques du (ou des) Ministère en charge de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Pour une année d'exercice, la cellule nationale doit tenir deux sessions ordinaires, au moins :

- une session de programmation
- une session d'évaluation et de revue.

A l'initiative du ou des Ministres, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées.

Ces sessions pourraient être ouvertes à des partenaires dont l'expertise peut contribuer à l'exécution optimale de la mission de la cellule.

En plus des outils de suivi partagés au sein de la CONFEJES, chaque cellule nationale dispose de la latitude de renforcer ses instruments de suivi et de communication en vue d'une plus grande efficacité.

La cellule doit produire un rapport annuel passant en revue les questions prises en charge, les actions menées, les résultats obtenus, les enseignements et perspectives, jalon important dans la construction des positions nationales et la définition des priorités au sein des instances de la CONFEJES.

# ACTE TYPE PORTANT CRÉATION DE LA CELLULE NATIONALE CONFEJES

République de ...  
Ministère de ...

Arrêté N°  
portant création de la cellule nationale CONFEJES de ...

## LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS OU DES LOISIRS

- Vu la Constitution ;
- Vu les lois (*lister par ordre chronologique du plus ancien au plus récent*) ;
- Vu les décrets (*même indication*) ;
- Vu les arrêtés (*même indication*) ;
- Vu les Statuts de la CONFEJES ;
- Vu la décision numéro C-35-18 relative à l'harmonisation des actions de la CONFEJES au niveau national.

### ARRETE

**Article Premier** : Il est créé, *au sein du/des Ministères de la Jeunesse des Sports et des Loisirs*, une cellule nationale CONFEJES.

**Article 2** : La cellule nationale CONFEJES, organe consultatif du ministère, a pour mission :

- Le portage et le pilotage de la coopération avec la CONFEJES en vue de la mise en évidence des priorités et des positions nationales sur les différentes problématiques de la coopération multilatérale francophone ;
- Le suivi des engagements statutaires aux plans technique, administratif et financier dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes en vue de l'optimisation des investissements consentis dans la promotion sociale et économique des jeunes et l'amélioration de l'environnement des pratiques sportives ;
- La constitution et la gestion des données quantitatives et qualitatives découlant de la mise en œuvre des programmes CONFEJES au niveau du pays

**Article 3** : La cellule nationale CONFEJES est composée ainsi qu'il suit :

- **Secrétaire permanent** : Monsieur ou Madame le Correspondant national.
- **Membres de droit** :
  - Le (ou la) Directeur (trice) Administratif et financier,
  - Le (ou la) Directeur (trice) en charge des questions de Jeunesse,
  - Le (ou la) Directeur (trice) en charge des questions de Sport,
  - Le (ou la) Directeur (trice) en charge des questions de Loisirs.

#### Membres ès qualité

Le Coordonnateur national PPEJ,

Le Coordonnateur national des APEJ,

Le (ou la) Directeur (trice) d'Institut public de formation des cadres de jeunesse, de sport et de loisirs ;

La Déléguée Nationale GTCF,

**Article 4** : Pour une année d'exercice, la cellule nationale doit tenir deux sessions ordinaires, au moins :

- une session de programmation
- une session d'évaluation et de revue



Des sessions extraordinaires ou thématiques peuvent être convoquées par le ou les Ministres.

Au terme d'un exercice annuel, la cellule nationale CONFEJES produit un rapport à l'attention du ou des Ministres, retraçant les activités menées, les résultats obtenus, les leçons apprises et les perspectives.

**Article 5 :** Sur décision du ou des Ministres, la cellule peut s'adjoindre toute compétence utile à l'atteinte optimale de ses objectifs.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à, le

Signature :

NB :

- dans le cas où il existerait plusieurs départements ministériels, la création de la cellule devrait procéder d'un acte interministériel. Les ministres signant suivant l'ordre figurant dans l'acte de nomination dans la liste des membres du gouvernement ;
- la distinction entre membres de droit et membres es qualité, est facultative.

# LA PROGRAMMATION QUADRIENNALE 2015/2018

La programmation quadriennale, fondée sur une vision et une chaîne de résultats, s'articule autour de trois programmes et d'une esquisse de plan de suivi-évaluation.

## I - UNE VISION A L'HORIZON 2018

Du fait de l'alignement institutionnel et programmatique sur la Francophonie, la programmation quadriennale 2015-2018 de la CONFEJES est une résultante de la conjugaison de la mission de promotion de la coopération intergouvernementale en matières de jeunesse et de sport avec les enseignements tirés de l'évaluation des exercices antérieures et avec les orientations définies dans le cadre stratégique à moyen terme 2015/2022 de la Francophonie.

- Son élaboration s'est déroulée dans un contexte marqué notamment par :
- La nécessité d'accroître l'efficacité dans les stratégies de mise en œuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport, dans le déploiement des mécanismes nationaux de promotion de l'insertion socio-économique des jeunes et dans la consolidation des plateformes nationales des jeunes ;
- L'option prise par le 15<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie de promouvoir davantage l'économie dans son *double mandat d'acteur des relations internationales et d'espace de coopération et de solidarité* ;
- Une crise économique mondiale persistante impactant négativement sur les capacités financières de l'organisation et contraignant à un resserrement des interventions autour des cœurs de métiers que sont la promotion sociale et économique des jeunes et le développement du sport ;
- La persistance des menaces sur la situation politique d'un grand nombre d'Etats et de Gouvernement du sud, entraînant une plus grande acuité des problèmes socio-économiques qui pèsent sur la vie et l'avenir des jeunes ;
- Les progrès technologiques en cours, faisant quasiment coïncider la nouvelle programmation avec la transition de l'analogique au numérique dans un grand nombre de pays francophones du sud, générant d'importantes mutations en terme d'accès à l'information et d'autonomisation sociale et économique ;
- La perspective d'un agenda international de développement post 2015, partant de l'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

C'est au regard de ces enjeux que la CONFEJES, pour sa programmation quadriennale 2015-2018, s'est assignée, comme vision, de contribuer au développement économique et social de ses membres, à la promotion des valeurs de la Francophonie et du Français grâce aux secteurs de la Jeunesse et des Sports, à l'horizon 2018.

## II - LA CHAINE DES RESULTATS DE LA PROGRAMMATION QUADRIENNALE

Partant de la vision ainsi déclinée, la programmation quadriennale 2015-2018 inscrite dans la perspective de la gestion axée sur les résultats, et assise sur une logique d'intervention hiérarchisant les transformations recherchées.

L'impact est le changement ultime que la CONFEJES entend apporter à travers son appui aux secteurs de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs dans les Etats et Gouvernements Membres (EGM) et à la Francophonie.

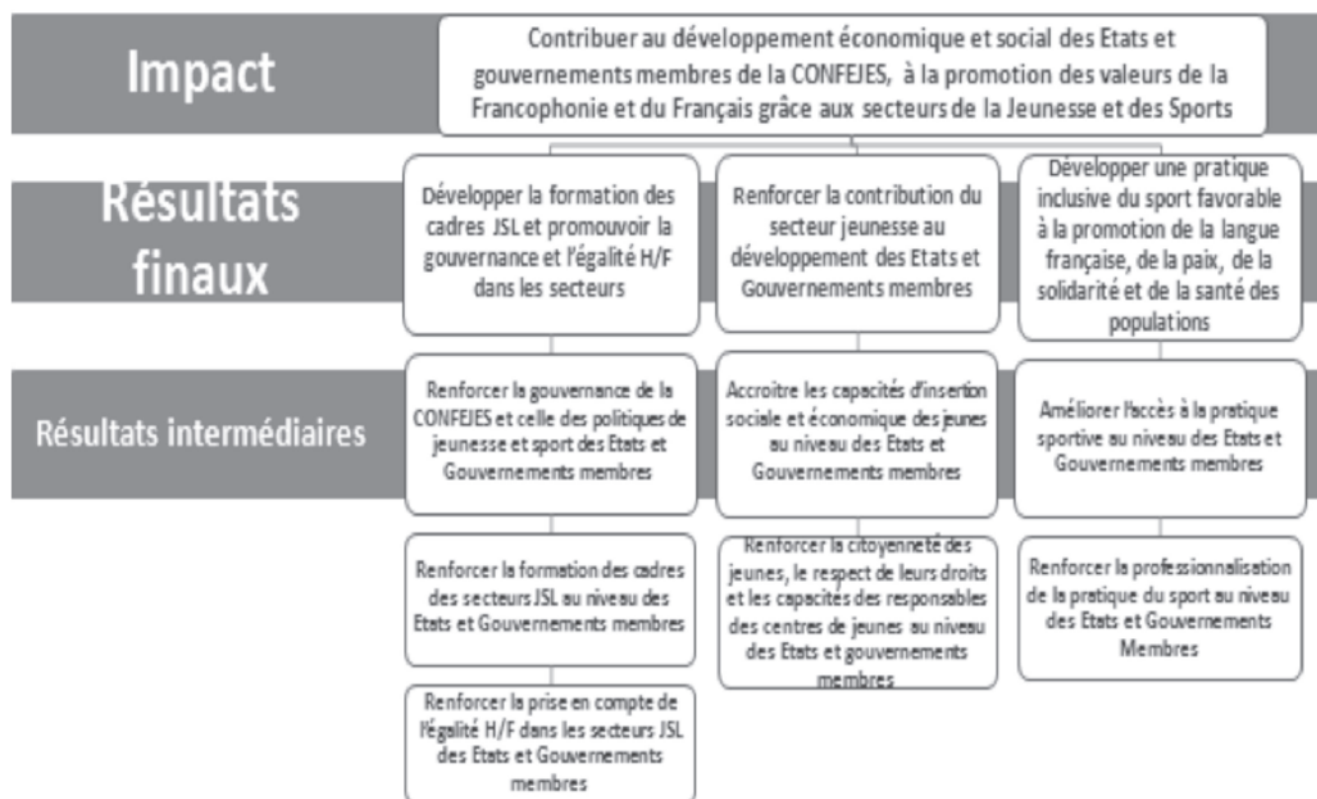
Il procède de la réalisation de résultats finaux, correspondant à des objectifs stratégiques autour desquels sont construits les trois programmes constitutifs de la programmation quadriennale.

Chaque résultat final se décompose en résultats intermédiaires correspondant aux objectifs spécifiques de la programmation.

Le résultat intermédiaire est une addition de différents résultats immédiats produits par les actions qui sont déroulées au sein de chaque composante.

Cette logique d'intervention prévoit, pour chaque niveau de résultat, des indicateurs objectivement vérifiables, des sources de vérification et des hypothèses de risque dont l'analyse convoque, de chaque partie prenante, des stratégies de mitigation.

Le tableau ci-après décline les résultats escomptés aux différents niveaux :



### III - LES PROGRAMMES

Outre une esquisse de plan de suivi-évaluation, la programmation quadriennale 2015-2018 comporte trois composantes :

- Appui à la Gouvernance Sectorielle et Actions Stratégiques ;
- Promotion Sociale et Economique des jeunes ;
- Education Physique et Sportive/Sport.

#### 3.1 Appui à la Gouvernance Sectorielle et Actions Stratégiques

Ce programme articule l'amélioration du système de gouvernance des secteurs Jeunesse, Sport, et Loisir (JSL), le Développement des Ressources Humaines et la Promotion de l'Egalité Homme/Femme.

Ainsi, il est bâti autour de trois composantes : Gouvernance et Partenariat (1), Formation des Cadres (2) et Promotion de la participation féminine aux Activités des secteurs JSL (3).

##### 3.1.1 Gouvernance et Partenariat

Pour atteindre son objectif spécifique, cette composante s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- La Promotion de la Coopération Francophone ;
- L'appropriation des orientations de la programmation quadriennale ;
- Le développement de Partenariats ;
- La Renforcement des Capacités institutionnelles pour l'amélioration de la gouvernance ;
- La communication autour des réalisations et des résultats.

### 3.1.2 Formation des Cadres

Pour atteindre son objectif spécifique, cette composante s'articule autour de trois axes d'intervention :

- L'amélioration de la qualité de la Gouvernance Institutionnelle et Pédagogique des instituts de formation ;
- Le renforcement de la Gestion Académique et la mise en réseau pour le développement de la recherche ;
- L'employabilité des sortants des instituts.

### 3.1.3 Promotion de la participation féminine aux Activités des secteurs JSL

Pour atteindre son objectif spécifique, cette composante s'articule autour de trois axes d'intervention :

- Le Renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources féminines dans les Activités JSL ;
- La Prise en compte du genre dans les Politiques Nationales de JSL ;
- La valorisation de l'expertise féminine dans les Secteurs JSL.

## 3.2 Promotion sociale et économique de la Jeunesse

Ce programme vise à valoriser le potentiel Jeunesse au sein du processus de développement des Etats et gouvernements membres.

Il en est attendu, comme résultat, le renforcement de la contribution du secteur jeunesse au développement des Etats et gouvernements membres de la CONFEJES

Ainsi, les actions passant par la mobilisation des Etats et gouvernements membres de la CONFEJES, des plateformes nationales de jeunesse, des associations et mouvements de jeunesse, seront orientées vers :

- l'accroissement des capacités d'insertion sociale et économique des jeunes au niveau des Etats et gouvernements membres ;
- la promotion de la citoyenneté et de la participation des jeunes et des adolescents (es) ;
- le renforcement des capacités des structures publiques et privées d'accueil, d'information et d'offre de services aux jeunes filles, aux jeunes garçons et aux adolescents (es).

Dans la perspective ainsi ouverte du renforcement de l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques de jeunesse, la tendance irréversible de la contractualisation de l'action publique constitue un facteur de durabilité et d'appropriation. La généralisation, à partir de 2015, de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va aussi contribuer à la libéralisation d'une bonne partie de la bande passante et donc à un plus grand accès à la 4G qui devrait accroître les possibilités de l'économie numérique.

De même, l'évolution démographique des jeunes, l'accroissement de jeunes formés, l'accès à l'information constituent des facteurs d'une plus grande implication des jeunes au processus de développement économique et social des nations et des communautés.

Par ailleurs, le regain d'intérêt des opérateurs de la Francophonie, du Système des Nations Unies, des Institutions sous-régionales et régionales ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur les questions de jeunesse, constitue une belle opportunité de partenariat et traduit une appropriation plurielle de la problématique de la jeunesse par les acteurs du développement.

## 3.3 Education physique et sportive/Sport

Ce programme a pour objectif stratégique de *développer une pratique sportive inclusive, favorable à la promotion de la langue française, de la paix, de la solidarité et de la santé des populations.*

Basé sur la mobilisation des Etats et gouvernements membres, des Fédérations et associations sportives, des Ecoles et universités, le programme EPS/SPORT sera orienté vers :

- l'amélioration de l'accès à la pratique sportive au niveau des Etats et gouvernements membres;
- le renforcement de la professionnalisation de la pratique du sport au niveau des Etats et gouvernements Membres de la CONFEJES

Des acquis importants ont été obtenus grâce aux interventions du Fonds Francophone de préparation Olympique (bourses d'excellence, clubs CONFEJES, Appui à l'Elite Jeune ou APEJ) et aux Jeux de la Francophonie.



La mise en œuvre de la convention CONFEJES/CONFEMEN/IAAF pour la relance de l'EPS à l'école a permis de développer des outils méthodologiques aptes à installer et à promouvoir, chez les adolescents (es) en cours de scolarisation, des compétences de vie courante, notamment, l'optimisation du capital santé à travers la pratique d'activités physiques et sportives.

Dans la perspective d'appui aux politiques nationales en matière de développement sportif, de nouvelles opportunités sont offertes avec:

- la résolution de l'ONU A/69 /L.5 du 16 octobre 2014 reconnaissant le *rôle fondamental du sport en tant que moyen visant à promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix* ;
- le plaidoyer porté par le Comité international Olympique (CIO), au nom du mouvement olympique et sportif, pour l'utilisation de *l'énorme potentiel du sport et de l'activité physique en vue d'atteindre les objectifs de développement durable* qui structurent l'agenda Post 2015 ;

l'organisation régulière des Jeux de la Francophonie et le plan d'accompagnement des lauréats mis en place. Seront aussi mises à profit les possibilités de convergence au sein de l'institutionnel francophone, avec les fédérations sportives internationales ainsi que les organisations régionales et internationales.

## **IV – LE PLAN DE SUIVI-EVALUATION**

Le suivi-évaluation de la présente programmation quadriennale a pour objectif d'améliorer les activités en cours et d'orienter les activités futures de planification, de mise en œuvre et de prise de décision.

Il a également pour objet de déterminer si les résultats recherchés par ses programmes sont ou seront atteints. Il devra permettre de vérifier si les programmes mis en œuvre répondent aux besoins et aux défis identifiés au niveau des Etats et gouvernements membres.

Par ailleurs, il devra permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes et de rendre compte aux instances de la CONFEJES.

Le plan de suivi-évaluation définira, de façon plus précise, les modalités de suivi et d'évaluation des résultats de la programmation. Il constituera ainsi le cadre d'organisation des activités de suivi-évaluation.

A ce titre, il identifiera les données qualitatives et quantitatives à rechercher en rapport avec les indicateurs retenus dans le cadre logique, en vue de mettre en évidence les écarts positifs ou négatifs, par rapport aux objectifs fixés.

Le plan de suivi-évaluation sera adossé à un cadre de rendement qui sera réalisé à cet effet. Ce cadre de rendement comportera les valeurs des indicateurs au démarrage du programme et les valeurs cibles de ces derniers à l'horizon 2018. De la même sorte, leur valeur à mi-parcours sera indiquée pour un suivi-évaluation optimal.

Suivant une approche de gestion axée sur les résultats et impliquant toute les parties prenantes (les cellules nationales, le Secrétariat général, les bénéficiaires et les partenaires), le plan de suivi-évaluation basé sur le principe d'une révision programmée annuelle, prévoit :

- la réalisation de rapports annuels de performance ;
- deux évaluations indépendantes, la première à mi-parcours et, la seconde (évaluation finale) sera réalisée au terme de la mise en œuvre de la programmation ;
- l'hypothèse d'une étude d'impact sur une ou plusieurs composantes de la programmation afin d'affiner, encore, les stratégies d'intervention.

## DOCUMENTS ANNEXES

Liste des États et Gouvernements membres de la CONFEJES.

Composition du Bureau en exercice

Canevas du rapport annuel du Secrétaire général

Canevas du Tableau de suivi des décisions

Canevas de demande de réservation et de facture proforma

Canevas de présentation d'activité

Questionnaire d'évaluation de déroulement d'activités

Canevas de rapport de mission

Circulaire N° 0190 du 11 mars 2009 relatif à l'Appui à l'exercice des missions du Correspondant national de la CONFEJES.

Des dates repères dans le calendrier socio-éducatif international

Passage des OMD aux ODD : Plaidoyer du CIO pour l'utilisation de l'énorme potentiel du sport

Canevas de convention d'exécution de projet (PPEJ)

Canevas de rapport annuel du Coordonnateur national du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ)

Canevas de demande de tranches : Système de Financement Dégressif (PPEJ)

Canevas de protocole d'accord (PPEJ)

Canevas Appuis promotion Elite-Jeune (APEJ)

Liste des instituts publics francophones de formation des cadres de jeunesse, de sport et de loisirs

Questionnaire d'enquête sur la mise en œuvre du plan de modernisation des Instituts de formation des Cadres de JSL

Canevas de rapport périodique de la Déléguée nationale du GTCF

Canevas de rapport périodique de la Coordonnatrice régionale de Zone du GTCF

Canevas du rapport annuel de la Coordonnatrice internationale du GTCF

Outils d'évaluation de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes publics de jeunesse, de sports et loisir (GTCF)

Liste des participants au processus de validation du Vade mecum de la Cellule nationale CONFEJES

## LISTE DES ETATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA CONFEJES.

N°	PAYS	DATE D'ADHESION	MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE
1	Bénin	1969	3 000 000
2	Bulgarie	2005	3 000 000
3	Burkina Faso	1969	3 000 000
4	Burundi	1969	3 000 000
5	Cambodge	2009	3 000 000
6	Cameroun	1969	3 000 000
7	Canada	1969	21 364 075
8	Canada/Québec	1974	21 364 075
9	Canada/Nouveau-Brunswick	1975	5 682 600
10	Cap-Vert	1999	3 000 000
11	Centrafrique	1969	3 000 000
12	Com. Fr. de Belgique	1980	13 149 725
13	Comores	1971	3 000 000
14	Congo	1969	3 000 000
15	Cote d'ivoire	1969	3 000 000
16	Djibouti	1978	3 000 000
17	Egypte	1994	3 000 000
18	Ex-République Yougoslave de Macédoine	2007	3 000 000
19	France	1969	62 573 175
20	Gabon	1969	3 000 000
21	Grèce	1983	3 000 000
22	Guinée	1988	3 000 000
23	Guinée Bissau	2005	3 000 000
24	Guinée Equatoriale	2007	3 000 000
25	Luxembourg	1972	3 546 500
26	Haïti	1997	3 000 000
27	Liban	1978	3 000 000
28	Madagascar	1969	3 000 000
29	Mali	1969	3 000 000
30	Maroc	1988	3 000 000
31	Maurice	1971	3 000 000
32	Mauritanie	1990	3 000 000
33	Niger	1969	3 000 000
34	Rep. Démocratique du Congo	1969	3 000 000
35	Roumanie	2001	3 000 000
36	Rwanda	1969	3 000 000
37	Sénégal	1969	0
38	Seychelles	1980	3 000 000
39	Suisse	2001	13 236 850
40	Tchad	1969	3 000 000
41	Togo	1969	3 000 000
42	Tunisie	1995	3 000 000
43	Vietnam	2001	3 000 000

## COMPOSITION DU BUREAU EN EXERCICE (2015-2017)

Président :	- République Démocratique du Congo
Premier Vice Président :	- Haïti
Deuxième Vice Président :	- Niger
Rapporteur :	- Cameroun
Membres :	
	- Canada-Québec
	- Canada-Nouveau Brunswick
	- Fédération de Wallonie Bruxelles
	- France
	- Mali
	- Mauritanie
	- Maroc
	- Tunisie
	- Djibouti

Référence : **Décision n°1/CONFEJES/C35-2015**

# CANEVAS DU RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

## Abréviations

## Introduction générale

### **I- Politique Générale et Direction du Secrétariat général**

- A. Actions politiques et diplomatiques
- B. Développement de partenariats
- C. Publications du Secrétariat général
- D. Renforcement des capacités des cadres et agents du Secrétariat général
- E. Modernisation des outils de communication
- D. Amélioration du système de gestion financière
- G. Mouvement de personnel

### **II - Etat d'exécution des principales décisions de la dernière Conférence ou Réunion de Bureau**

- A. Suivi des principales décisions
- B. Suivi des recommandations des Commissaires aux comptes

### **III - Bilans sectoriels de la Programmation**

- A. Programme 1 : Gouvernance et Actions stratégiques
- B. Programme 2 : Jeunesse
- C. Programme 3 : Sport

### **IV - Compte-rendu d'exécution de la Programmation**

- A. Programme 1 : Gouvernance et Actions stratégiques
- B. Programme 2 : Jeunesse
- C. Programme 3 : Sport



## CANEVAS DU TABLEAU DE SUIVI DES DECISIONS

N° décision	Libellé de la décision	Structure de mise en œuvre	Mesures à prendre	Observations
Décision n°01/CONFEJES/ N°Bureau ou Conférence-Année tenue de la Session: Intitulé de la décision				
Décision n°02/CONFEJES/ N°Bureau ou Conférence-Année tenue de la Session: Intitulé de la décision				



Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie

Secrétariat général

## CANEVAS DE DEMANDE DE RÉSERVATION ET DE FACTURE PROFORMA

Projet :

ACTION ..... /CODE .....

À l'attention de la DAF :

Période de réalisation :

Lieu de réalisation :

### DÉTAIL DE LA COMMANDE

N°	Nom et prénoms	Pays/Organisme	Date d'arrivée au lieu de destination	Date de départ
<b>TOTAL</b>				

Le Gestionnaire de Programme

Directeur Administratif et financier

Pour le Secrétaire général et P.O

**CANEVAS DE PRESENTATION D'ACTIVITE**

NOTE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
DESTINATAIRE :	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
EXPÉDITEUR :	
OBJET :	[CLIQUEZ
DATE :	06/04/17
Cc :	[CLIQUEZ

**Décision du SG :**

Message :

Monsieur le Secrétaire général,

- 1. DESCRIPTION DE L'ACTION AVEC N° DE L'ACTIVITE**
- 2. NOMBRE DE PARTICIPANTS**
- 3. DATE ET DUREE DE L'ACTION**
- 4. NOMS DES EXPERTS**
- 5. FINANCEMENT GLOBAL ET / OU COUT DE L'ACTION**
- 6. PROPOSITION DE LA REPRESENTATION DU SG**
- 7. FICHE FINANCIERE**

## QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE DÉROULEMENT D'ACTIVITÉ

Titre de l'action :

Date de réalisation:

Lieu de réalisation :

### 1. Degré d'atteinte des résultats

Au terme de l'atelier	Très faible	Faible	Assez bon	Très bon
Quel est votre niveau de connaissance des concepts abordés?				
Quel est votre niveau de maîtrise des outils enseignés?				
Êtes-vous satisfait du travail effectué au cours de l'atelier?				
Dans quelle mesure seriez-vous capable d'appliquer dans votre quotidien les outils enseignés au cours de cet atelier?				

### 2. Commentaires sur l'atelier

Quels aspects de cet atelier ont été les plus utiles pour l'efficacité de votre travail?	Très faible	Faible	Assez bon	Très bon
Tous les aspects ont été utiles				
L'approche pédagogique retenue en elle-même				
Les travaux pratiques				
La présentation des concepts				
Quels aspects ont été les moins utiles pour vous?				
Repartez-vous avec le sentiment d'avoir atteint les objectifs?				
Vos attentes ont-elles été satisfaites?				
Repartez-vous avec un sentiment d'avoir enrichi vos connaissances?				
Repartez-vous avec de nouvelles perspectives?				
Si oui, lesquelles?				
Que vous a apporté votre participation à cet atelier?				
Entrevoyez-vous des changements dans vos interventions professionnelles à la suite de cette rencontre?				
L'atelier vous a-t-il permis d'identifier de nouvelles avenues que vous désirez ou pensez pouvoir explorer une fois de retour dans votre milieu de travail? Si oui, lesquelles?				

### 3. Suites à donner

Quelles sont les suites qui devraient être données à cet atelier?

### 4. Méthodologie

Donnez votre appréciation sur :	Pas apprécié	Apprécié un peu	Beaucoup apprécié
La présentation des concepts et des outils			
Commentaires :			
Les exercices pratiques			
Commentaires :			
La méthode d'animation			
Commentaires :			
Les présentations power point			
Commentaires :			
Le temps alloué aux plénières			
Commentaires			

### 5. Organisation

Donnez votre appréciation sur :	Pas apprécié	Apprécié un peu	Beaucoup apprécié
L'organisation des lieux			
Commentaires :			
L'horaire de l'atelier			
Commentaires :			
La durée de l'atelier			
Commentaires :			

Merci de votre collaboration



## CANEVAS DE RAPPORT DE MISSION

N° et titre de l'action :

Lieu et date de réalisation :

Gestionnaire du projet :

Date :

### 1. Rappel du contexte, des objectifs et des résultats attendus

1.1 Rappel du contexte

1.2 Rappel des objectifs de l'action

1.3 Rappel des résultats attendus

### 2. Mise en œuvre de l'action

- Nombre de participants : \_\_\_\_\_ (H) : \_\_\_\_\_ (F) : \_\_\_\_\_
- Organisation et livraison de l'Action :
- Consultant(s) retenu(s) :
- Retour sur les travaux :
- Méthodologie et approche pédagogique appliquées :

### 3. Principaux résultats atteints

- Degré d'appropriation des concepts et outils transmis (selon les résultats du rapport d'évaluation de l'atelier)
- Suites à donner à l'action (s'il y a lieu)

### 4. Principaux constats

- (en fonction des indicateurs de rendement préétablis)
- Niveaux d'atteinte des résultats (aspects positifs de l'action réalisée et limites de l'action ou de la formation dispensée)

### 5. Recommandations (s'il y a lieu)

### 6. Conclusion



YF/nc

Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie

*Le Secrétaire Général*

A

**Tous les Ministres des Etats et gouvernement mem-  
bres de la CONFESJES**

Dakar, le 11 mars 2009

Réf. : N° 0190

Objet : Appui à l'exercice des missions du Correspondant national de la CONFESJES.

**Madame, Monsieur le Ministre,**

J'ai l'honneur de vous rappeler que la décision de nommer un correspondant national de la CONFESJES dans chaque pays a fait l'objet d'une résolution de la 26<sup>ème</sup> session ministérielle de Yaoundé en 1997.

Sur cette base, les ministres des Etats et gouvernements membres ont chacun, souverainement nommé au sein de leur département ministériel un Correspondant national de la CONFESJES, pour occuper ce poste, prendre en charge et assurer le suivi du dossier CONFESJES.

A la suite des deux réunions des correspondants nationaux organisées en 2008 à Nouakchott et à Saly Portudal en vue de les sensibiliser sur leurs missions et de renforcer leurs capacités, plusieurs recommandations ont été formulées et dont les plus importantes concernent :

### **1. Le profil du Correspondant national**

Le Correspondant national doit être un cadre supérieur issu du département ministériel en charge des secteurs jeunesse et/ou sport, ayant une compétence avérée dans les domaines et nommé par le Ministre par un acte officiel (décret, arrêté, décision, etc.).

Cet acte devra être publié auprès de tous les services du département mais également auprès des autres départements **ministériels concernés par la mise en œuvre des politiques nationales de jeunesse.**

### **2. La durée du mandat**

- Il serait vivement souhaitable que le mandat du Correspondant national couvre au moins la durée d'une programmation quadriennale. Les changements fréquents de correspondants nationaux ont été identifiés comme étant des entraves à l'efficacité de la mission attendue de ces derniers.

### **3. Les missions du Correspondant national**

Le Correspondant national est amené à :

- assurer la coordination des programmes exécutés dans les pays par la CONFEJES et ce, avec les services concernés, la Responsable du GTCF et le Coordonnateur national du FIJ ;
- suivre l'exécution de ces actions et en faire rapport au Ministre et au Secrétariat général de la CONFEJES avec des propositions d'amélioration ;
- faciliter au sein du département la circulation de l'information relative aux activités, actions et programmes de la CONFEJES, veiller à l'organisation d'ateliers de restitution et contribuer à accroître la visibilité et le rayonnement de notre institution commune ;
- développer, assurer et renforcer la concertation et les synergies avec les autres départements ministériels, les représentants des institutions de la Francophonie ainsi que les autres organismes impliqués dans la gestion des questions de jeunesse et de sports. Le Correspondant national doit créer des passerelles avec ces partenaires et avoir avec eux des relations suivies ;
- participer à l'évaluation des programmes CONFEJES ;
- participer et/ou coordonner l'élaboration des programmes à soumettre à la CONFEJES tout en favorisant les programmes multilatéraux régionaux ou sous-régional ;
- assurer des relations dynamiques avec le Secrétariat général ;
- annoncer au Secrétaire général les changements qui s'opèrent au sein de son ministère tels que les nominations des hauts cadres et les remaniements ministériels ;
- élaborer et envoyer au Secrétariat général un rapport semestriel couvrant toutes les activités impliquant la CONFEJES ;
- participer, si possible, aux sessions ministérielles et aux réunions du Bureau et en qualité d'expert.

### **4. Le soutien à apporter au Correspondant**

Il est souhaitable que le Ministère veille à ce que toute la logistique nécessaire soit fournie au Correspondant pour lui permettre de mener à bien ses activités et missions (note aux cadres, matériel de secrétariat, téléphone, accès à Internet, etc.).

Ce sont là, Monsieur le Ministre, les principales recommandations issues de ces réunions et que je voulais soumettre à votre attention en vue d'un meilleur fonctionnement de ces points focaux, particulièrement dans un contexte marqué par une nouvelle programmation 2009-2012 élaborée selon l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR) tel que décidé en 2008 à Nouakchott.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur le Ministre**, l'assurance de ma très haute considération.

ALI HAROUNA Bouramah

## DES DATES REPÈRES DANS LE CALENDRIER SOCIO-EDUCATIF INTERNATIONAL

**24 janvier** : Journée internationale du sport féminin.

**06 mars** : Journée internationale du sport au service du développement et de la paix

**08 mars** : Journée internationale de la Femme.

**20 mars** : Journée internationale de la Francophonie.

**25 mai** : Journée mondiale sans tabac.

**05 juin** : Journée mondiale de l'environnement.

**26 juin** : Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues.

**07 août** : Journée internationale de l'éducation.

**12 août** : Journée internationale de la jeunesse.

**21 septembre** : Journée internationale de la paix.

**1<sup>er</sup> novembre** : Journée africaine de la jeunesse.

**1<sup>er</sup> décembre** : Journée mondiale contre le VIH/SIDA.

**10 décembre** : Journée mondiale des droits de l'homme.

**N.B.** : Le Site [www.un.org](http://www.un.org) liste « 129 journées internationales » célébrées actuellement et mentionne que de nouvelles journées sont instituées de façon régulière.

## PASSAGE DES OMD AUX ODD : Plaidoyer du CIO pour l'utilisation de l'énorme potentiel du sport

### OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT OMD (2000-2015)

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre les maladies.
7. Assurer un environnement humain durable.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 2015/2030	AXES D'INTERVENTION IDENTIFIES PAR LE CIO
Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. (1)	
Mettre fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition et promouvoir l'agriculture durable. (2)	
Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges. (3)	Promouvoir la santé et la prévention des maladies non transmissibles
Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie. (4)	Offrir une éducation de qualité à travers un apprentissage fondé sur des valeurs
Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. (5)	Promouvoir la parité H/F y compris l'autonomisation des femmes et des jeunes filles
Garantir l'accès à tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau. (6)	
Assurer l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (7)	
Promouvoir une croissance économique, soutenue et partagée, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. (8)	
Mettre en place une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation. (9)	
Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein. (10)	
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et soutenables. (11)	Promouvoir des villes et des établissements humains durables
Instaurer des modes de consommation et de production soutenables (12)	
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. (13)	
Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. (14)	
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. (15)	
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. (16)	Contribuer à l'édification de sociétés pacifiques et non violentes
Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat. (17)	Enrichir le potentiel et le capital humains



## PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES (PPEJ) CANEVAS DE CONVENTION D'EXECUTION DE PROJET

### Entre

Le Ministère chargé de la Jeunesse du / de.....représenté par : .....

ci-après désigné : **l'ENCADREUR d'une part,**

### Et

Nom :..... Prénoms :.....

Adresse.....

### Ou

Nom de l'entreprise :.....

Représentée par :.....

Adresse :.....

Ci-après désigné (e) : **le PROMOTEUR d'autre part,**

**Considérant** le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) de la CONFEJES destiné à l'insertion sociale et économique des jeunes dont la vocation est de :

- promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et leur offrir des formations y afférent,
- soutenir financièrement et techniquement des micro-activités et des micro-entreprises,
- encourager des initiatives pilotes dans le domaine de l'insertion sociale et économique des jeunes,
- susciter des dynamiques locales, nationales ou régionales pour mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets,
- les conseils techniques et les soutiens institutionnels nécessaires à leur réussite.

**Considérant** que le PROMOTEUR a sollicité le concours du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) en vue du financement de son projet de .....

En conséquence, **l'ENCADREUR**, en accord avec la **CONFEJES** et le **PROMOTEUR** ont convenu de ce qui suit :

### Article 1 :

La CONFEJES accorde au **PROMOTEUR** une subvention d'un montant de..... destiné exclusivement au financement du projet intitulé..... retenu par le Comité International d'Orientation du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ).

### Article 2 :

Ce financement est accordé au **PROMOTEUR** sous forme de subvention non remboursable, représentant les 100% des coûts de démarrage, et ce, conformément aux recommandations du Comité technique de Sélection et d'orientation du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ).

Le **PROMOTEUR** s'engage à mettre effectivement en œuvre le projet pour lequel la subvention a été accordée immédiatement après l'obtention des fonds conformément au plan d'affaires établi et sous le contrôle des autorités du ministère chargé de la Jeunesse.

### Article 3 :

La mise à disposition des fonds alloués est subordonnée à la constitution, par le **PROMOTEUR**, d'une caution en la ou les personne(s) de M. / Mme .....Pièce d'Identité n° .....

Adresse :.....

Profession :.....

La (les) personnes caution seront chargée (s) de conseiller, orienter, suivre le **PROMOTEUR**, avec, au besoin, des personnes-ressources, en vue d'une meilleure gestion de son projet.

Cette ou ces personnes caution se portant garant est (sont) signataire (s) de la présente convention et s'engage (nt) à assumer l'ensemble des obligations du **PROMOTEUR** en cas de défaillance de celui-ci.

#### Article 4 :

Le **PROMOTEUR** s'engage à ce que la subvention obtenue soit exclusivement destinée au financement du projet tel qu'identifié dans la présente convention sauf autorisation écrite de la CONFEJES.

Le **PROMOTEUR** s'oblige expressément à :

- fournir à l'**ENCADREUR**, à première demande, tous renseignements ou documents sur sa situation juridique, fiscale et financière ;
- informer l'**ENCADREUR** de tout fait susceptible d'affecter sérieusement la valeur de son patrimoine ou d'augmenter considérablement le volume de ses engagements ;
- autoriser toute personne désignée par l'**ENCADREUR**, à effectuer sur sa comptabilité tout contrôle jugé nécessaire.

#### Article 5 :

La subvention deviendra remboursable par le **PROMOTEUR**, la ou les personnes caution si l'un quelconque des cas ci-après se produit :

- Non mise en œuvre du projet dans les trois mois suivant l'obtention des fonds,
- Mauvaise gestion délibérée de la part du **PROMOTEUR**,
- Manquement, par le **PROMOTEUR**, à l'un quelconque de ses engagements tels qu'indiqués à l'article 2.

Fait en deux (2) exemplaires originaux

à Dakar, le .....

Nom du Promoteur

Le Ministre chargé de la Jeunesse

La (les) caution (s)

## CANEVAS DE RAPPORT ANNUEL DU COORDONNATEUR NATIONAL DU PPEJ

Nom du coordonnateur national : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Période couverte par le rapport : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Le Bureau de la CONFEJES, réuni à Nouakchott en février 2008, a décidé de l'implantation de la Gestion axée sur les résultats (GAR) au sein de la CONFEJES (décision n° 15). Sur cette base, la Programmation 2009-2012 a été conçue suivant l'approche GAR et a été adoptée par les Ministres, à Bujumbura, au Burundi, le 24 mars 2009 (décision n° 10).

Afin de se conformer à cette exigence, la CONFEJES doit s'assurer que ses partenaires lui fournissent des informations qui lui permettront dorénavant d'effectuer un suivi plus rapproché et effectif des actions menées ensemble.

Les responsabilités du recueil des données et leur fréquence seront assurées selon les modalités suivantes :

Au niveau du terrain : Les relais de la CONFEJES dont les coordonnateurs PPEJ, les coordonnatrices du GTCF et autres responsables de projets sont les premiers responsables de la collecte des données. Ces données collectées sont transmises tous les **six (6) mois** aux correspondants nationaux.

Les correspondants nationaux font la synthèse des données et transmettent l'information tous les **six (6) mois** aux directions techniques ou aux conseillers techniques, selon le cas, de la CONFEJES.

Nous vous prions de rédiger votre rapport en tenant compte des éléments d'information présentés

<b>1. Implication du pays</b>
1.1 Quels sont les moyens mis en œuvre par le Ministère chargé de la Jeunesse pour faciliter l'implantation de la programmation du PPEJ dans votre pays en fonction des recommandations énoncées dans le document d'exécution technique?
1.2 Y a-t-il une structure de coordination au sein du Ministère, sinon pourquoi?
1.3 Quelle place hiérarchique occupe la structure de coordination au sein de votre Ministère, ses attributions et son pouvoir d'intervention?
1.4 Quelle est la fréquence des réunions de la structure de coordination?
1.5 Quelle place occupent le coordonnateur national et les encadreurs du PPEJ dans la structure de votre Ministère?
1.6 Les ressources et les moyens alloués à la gestion du PPEJ sont de quel ordre?
1.7 Votre Ministère a-t-il créé un fonds national d'aide à l'entrepreneuriat des jeunes?
1.8 Votre Ministère offre-t-il un programme de soutien financier aux projets de jeunes, sinon pourquoi? Existe-t-il une implication structurée entre le milieu des affaires et les divers Ministères concernés par le développement économique des jeunes? Sinon, pour quoi?
1.9 Votre Ministère s'est-il investi à assouplir les règles de programmes d'appui à la création de petites entreprises (assouplissement des règles administratives et fiscales)? Sinon, est envisageable?
1.10 Votre Ministère s'est-il investi à assouplir les règles de programmes d'appui à la création de petites entreprises (assouplissement des règles administratives et fiscales)? Sinon, est-ce envisageable?

## 2. La Commission nationale de suivi et de soutien

- 2.1 Existe-t-il une Commission nationale de suivi et de soutien dans votre pays? Sinon, quelles en sont les raisons?
- 2.2 Quand votre Commission nationale de suivi et de soutien a-t-elle été créée et qui en sont les membres (profession)?
- 2.3 Quelles sont les attributions de cette Commission nationale de suivi et de soutien?
- 2.4 Quelles furent les activités de la Commission nationale de suivi et de soutien au cours de la dernière année et la fréquence de ses réunions?
- 2.5 Quels sont les liens de la Commission nationale de suivi et de soutien avec le Ministère?
- 2.6 Les activités de la Commission nationale de suivi et de soutien ont-elles changé depuis sa création?
- 2.7 À votre avis, la Commission nationale de suivi et de soutien joue-t-elle le rôle qui lui a été confié en accord avec le document d'exécution technique du PPEJ ? (Veuillez préciser votre réponse)
- 2.8 Que suggérez-vous pour que la Commission nationale de suivi et de soutien accroisse sa performance et joue un rôle plus actif auprès du Ministère, des partenaires économiques et des jeunes?

## 3. La formation dispensée

- 3.1 Combien de jeunes ont suivi la formation au cours de l'année?
- 3.2 Combien de jeunes ont complété la formation au cours de l'année?
- 3.3 Combien de jeunes ont soumis un projet de démarrage de micro-entreprise?
- 3.4 Quel était le niveau de scolarisation des jeunes? Y avait-il des analphabètes? Si oui, quelles mesures ont été prises pour adapter le matériel à leurs besoins?
- 3.5 Quelles ont été les difficultés rencontrées par les jeunes lors de la formation? Comment avez-vous pallié à ces difficultés?
- 3.6 Concernant les jeunes qui ont démarré leur projet, ont-ils besoin de formation additionnelle? Si oui, à quel niveau? La formation doit-elle être individuelle ou de groupe? (Veuillez préciser votre réponse)
- 3.7 Si les jeunes ont besoin de formation additionnelle, quelles mesures avez-vous mises en œuvre ou prévoyez-vous offrir?
- 3.8 Perfectionnement du coordonnateur et des encadreurs PPEJ : Sur quelles bases se fait le choix du coordonnateur et des encadreurs PPEJ ?
- 3.9 Quel est le profil du coordonnateur et des encadreurs PPEJ : niveau de scolarité; expérience professionnelle; connaissance du milieu économique?
- 3.10 Afin de remplir adéquatement vos responsabilités, le coordonnateur et les encadreurs PPEJ ont-ils besoin de formation supplémentaire à celle reçue dans le cadre du programme PPEJ ? (Veuillez préciser votre réponse)
- 3.11 Y a-t-il eu des changements au niveau des membres de l'équipe de coordination depuis le stage de formation organisé par la CONFEEES ? Si oui, cela a-t-il entraîné des difficultés? (Veuillez préciser votre réponse)
- 3.12 Quelles mesures ont été mises sur pied pour répondre aux difficultés engendrées par le changement au sein de l'équipe de coordination du PPEJ ?
- 3.13 Quel est le financement annuel alloué à la coordination nationale du PPEJ (formation des encadreurs, soutien aux jeunes, suivi des projets, etc.)?

#### 4. Facilités de financement

4.1 Quelles sont les sources de financement disponibles pour le démarrage de micro-entreprises dans votre pays? (Veuillez préciser votre réponse)

4.2 Les jeunes ont-ils accès à ces sources de financement et quelles sont les principales conditions d'accès et de limite d'âge?

4.3 Avez-vous mené des actions pour solliciter un appui financier auprès du secteur privé? Si oui, quels ont été les résultats

#### 5. Aide technique suivant le démarrage des projets de micro-entreprises PPEJ

5.1 Quels sont vos moyens d'action pour assurer le suivi des projets démarrés?

5.2 La Commission nationale de suivi et de soutien porte-t-elle un avis sur les états financiers des projets en cours? Sinon, à qui appartient cette responsabilité?

5.3 Selon vous, les projets en cours présentent-ils une santé financière viable? Les jeunes démontrent-ils la capacité à bien gérer leur projet?

5.4 Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les jeunes promoteurs et quelles sont les mesures de correction que vous avez proposées?

5.5 Selon vous, quelles pourraient être des mesures d'amélioration du programme PPEJ? (Veuillez préciser votre réponse)

#### 6. Les groupements

6.1 Indiquez les actions réalisées au sein des groupements de jeunes au cours de la dernière année

6.2 Ces actions se sont-elles transformées depuis la première année d'implantation?

6.3 Quels sont les moyens mis à la disposition des groupements : nombre de jeunes; leur fonctionnement; la fréquence des réunions?

6.4 Ces groupements sont-ils dynamiques ou rencontrent-ils des difficultés? (Veuillez préciser votre réponse)

6.5 Ces groupements poursuivent-ils leurs activités avec les jeunes qui n'ont pas reçu d'aide financière de la CONFEJES ou de financement local? Si oui, quelles sont les activités offertes aux jeunes?

6.6 Quelles sont les difficultés rencontrées par les jeunes au cours des deux premières années de démarrage de leur entreprise?

6.7 Les groupements de jeunes favorisent-ils l'échange de façons de faire et l'auto-formation à la vie économique entre les jeunes? (Veuillez préciser votre réponse)



**PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES (PPEJ)****CANEVAS DE DEMANDE DE TRANCHES : SYSTEME DE FINANCEMENT DEGROSSIF**

Adresse du dirigeant :.....

.....

.....

Deuxième tranche

Troisième tranche

Fait à le

Le promoteur

## ***I - Présentation générale du promoteur et de son entreprise***

- Dénomination de l'entreprise :
- Forme juridique de l'entreprise :
- Adresse de l'entreprise :
- Financement initialement sollicité :
- Montant effectivement accordé :
- Date de financement :
- Date de réception du financement :
- Rappel des objectifs visés :
- Résultats obtenus :
- Nombre d'emplois initialement prévus :
- Nombre d'emplois effectivement créés : (H..., F ....)
- Situation matrimoniale :
- Formations complémentaires ou spécifiques (joindre photocopies diplômes et / ou attestations) :
- Avantages fiscaux accordés par le pays :
- Sources de financement complémentaires (préciser le montant et les coordonnées du partenaire financier)

- Etat
- Personnelles
- Familiales
- Banques
- Subventions
- Autres ...

- Nombre de visites permettant le suivi et l'évaluation de l'entreprise et du promoteur :

- Par le parrain
- Par l'encadreur
- Par le coordonnateur National du PPEJ
- Par la Commission nationale de Suivi et de Soutien

## II - Analyse financière et bilan de l'entreprise

### Évaluation financière de l'entreprise

2<sup>ème</sup> Tranche

3<sup>ème</sup> Tranche

<b>Nom de l'entreprise :</b>	
<b>Description de l'activité :</b>	
Réalisations pertinentes effectuées au cours de la dernière année :	
Objectifs personnels de formation du jeune promoteur	
Le jeune promoteur a-t-il amorcé des démarches pour se rapprocher d'institutions financières ou de mutuelles de crédit? Si oui, lesquelles? Si non, pourquoi?	
Le jeune promoteur participe-t-il aux activités d'autres groupements de jeunes entrepreneurs ? Si oui, lesquelles?	
<b>Bilan financier du projet</b>	
Le promoteur a-t-il complété la première ou la deuxième année de mise en œuvre?	
Argent en main?	
Épargne?	
Valeur marchande (inventaire, immobilier, etc.)	
Autres éléments de l'actif	
<b>Total de l'actif (1)</b>	
<b>PASSIF</b>	
Emprunt(s) à court terme : Solde à payer : Versements mensuels :	
Emprunt(s) à long terme : Solde à payer : Versements mensuels :	
Factures à payer :	
Impôts ou taxes exigibles :	
Autres éléments du passif :	
<b>Total du passif (2)</b>	
<b>Valeur nette du projet (1 - 2)</b>	

*Engagement du Promoteur :*

Je, soussigné.....

.....

Dirigeant de l'entreprise dénommée : .....

M'engage à :

1. me consacrer à l'exécution du projet :
2. fournir à la CONFEJES et au Ministère en charge de la Jeunesse, toutes les justifications et informations relatives à mon entreprise conformément aux clauses contenues dans le contrat d'exécution signé entre ledit ministère et moi.

Fait à .....

Le promoteur

Visa du Coordonnateur

Visa du Président de la CNSS

# PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES (PPEJ)

## CANEVAS DE PROTOCOLE D'ACCORD

Entre :

D'une part :

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES) représentée par son **Secrétaire Général, Monsieur Bouramah ALI HAROUNA.**

Et, d'autre part :

Le Ministère chargé de la Jeunesse du / de ..... représenté par le **Ministre de la Jeunesse, Monsieur / Madame ...**  
.....

**Considérant** le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) de la CONFEJES destiné à l'insertion sociale et économique des jeunes dont la vocation est de :

- promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et leur offrir des formations y afférant,
- soutenir financièrement et techniquement des micro-activités et des micro-entreprises,
- encourager des initiatives pilotes dans le domaine de l'insertion sociale et économique des jeunes,
- susciter des dynamiques locales, nationales ou régionales pour mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets, les conseils techniques et les soutiens institutionnels nécessaires à leur réussite.

**Considérant** que le Ministère chargé de la Jeunesse s'engage à :

- instituer une commission nationale de suivi et de soutien du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ). Cette commission regroupera les principaux partenaires concernés : Ministères, ONG, associations nationales, opérateurs économiques.

Elle a pour mission de :

- sélectionner les projets sur le plan national
  - suivre la mise en œuvre des projets
  - assurer le parrainage des jeunes promoteurs par des opérateurs économiques
  - participer à l'évaluation régulière des projets.
- α nommer un coordonnateur national et une équipe d'encadreurs nationaux choisis sur des critères de compétence et de disponibilité ;
- α mettre à la disposition de la commission nationale les moyens et les ressources nécessaires au bon fonctionnement du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) en complément au montant mis à la disposition par la CONFEJES dans le cadre du suivi de chaque projet ;
- α transmettre au Secrétariat général de la CONFEJES les dossiers des projets des jeunes présélectionnés par la commission nationale du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) ainsi que les avis y afférant ;
- α favoriser l'assouplissement des procédures administratives et financières en vue de faciliter le démarrage des projets ;
- α signer avec les promoteurs une convention d'exécution de projet conformément au modèle annexé au présent protocole. Les copies de ces conventions devront être envoyées au Secrétariat Général de la CONFEJES au plus tard dans les deux (2) mois après signature ;
- α ouvrir un compte spécifique au Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) dont les fonds ne peuvent être débloqués sans la signature d'au moins trois signataires chargés de la gestion de ce programme ;
- α instituer et alimenter un fonds national; le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) venant en appui aux politiques nationales de jeunesse ;
- α La CONFEJES, jusqu'à avis contraire, demeure propriétaire des fonds.

## **SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT**

### **Article 1 :**

La **CONFESJES** et le Commissaire National chargé de la Jeunesse de ..... s'engagent à coopérer étroitement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ), chacun dans son domaine spécifique, et ce, conformément aux dispositions des textes constitutifs du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) en vigueur.

### **Article 2 :**

En appui au fonds national et conformément aux décisions de la Conférence des Ministres, la CONFESJES, a mis à la disposition du Ministère chargé de la Jeunesse, au titre *des projets PPEJ de la promotion .....*, un montant de :

α ..... **Fcfa** pour le financement de ..... (...) micro-entreprises et micro-activités, conformément aux recommandations du Comité d'orientation **et** ;

α ..... **Fcfa** suivi - évaluation desdits projets.

### **Article 3 :**

Le suivi et l'évaluation de ces projets sont assurés par la commission nationale, créée à cet effet, avec le concours de l'équipe de coordination du PPEJ.

### **Article 4 :**

Chaque année, le Ministère chargé de la Jeunesse transmettra au Secrétaire Général de la CONFESJES, le rapport annuel du Président de la Commission Nationale, le rapport sur l'évaluation technique et financière des projets et l'état des recettes et des dépenses du compte PPEJ.

### **Article 5 :**

La CONFESJES peut, à tout moment, et par ses propres moyens, procéder à l'évaluation des projets.

### **Article 6 :**

Le présent protocole prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Fait en deux (2) exemplaires originaux

à Dakar, le .....

Le Ministre de la Jeunesse,

Le Secrétaire Général de la CONFESJES

Bouramah ALI HAROUNA



**CANEVAS APPUIS PROMOTION ELITE-JEUNES (APEJ)**

PAYS : .....

*A renvoyer à la CONFEJES avant le .....**Délai de rigueur*

Dossier suivi par : .....

(Nom, prénom, fonction au ministère / Tél.)

Disciplines sportives (voir liste référencée)	Bénéficiaires (maximum : 20) Nom de famille – Prénoms (Etat civil)	H/F	Date de naissance JJ/MM/AAAA	Performance : niveau, référence, résultats Potentiel
	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			
	15			
	16			
	17			
	18			
	19			
	20			

## LISTE DES INSTITUTS DE FORMATION DES CADRES DE JEUNESSE, DE SPORT ET DE LOISIRS, PARTENAIRES

N°	Pays	Localisation
1	Bénin	INJEPS de Porto Novo
2	Burkina Faso	ISSDH de Ouagadougou
3	Burundi	IEPS de Bujumbura
4	Cameroun	INJS de Yaoundé
5	Cap Vert	INJS de Praia
6	Comores	INJS de Moroni
7	Côte d'Ivoire	INJS d'Abidjan
8	Congo	ISEP de Brazzaville
9	Djibouti	INJS de Djibouti
10	Gabon	INJS de Libreville
11	Guinée	INJS de Conakry
12	Guinée-Bissau	INJ de Bissau
13	Madagascar	ANS d'Antananarivo
14	Mali	INJS de Bamako
15	Maroc	IRFC de Rabat
16	Maurice	INJS de Port Louis
17	Mauritanie	ISJS de Nouakchott
18	Niger	INJS/C de Niamey
19	République D. du Congo	INS de Kinshasa
20	Sénégal	INSEPS de Dakar CNEPS de Thiès UFR de Saint-Louis
21	Seychelles	INJS de Victoria Mahé
22	Tchad	INJS de Ndjamena
23	Togo	INJS de Lomé
24	Tunisie	ISSEP de Sfax

# QUESTIONNAIRE EN VUE DE L'ETAT DES LIEUX DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE AU SEIN DES INSTITUTS/UFR DE FORMATION JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

## Manuel d'instructions pour remplir le questionnaire

Ce manuel d'instructions est destiné à aider les fournisseurs de données à remplir correctement le présent questionnaire.

### ▣ Champs d'application du questionnaire :

Ce questionnaire concerne les champs suivants :

- le management institutionnel: il concerne le projet d'établissement ou plan stratégique et l'implantation de la réforme LMD ;
- la gestion académique: elle englobe l'offre de formation, les pratiques pédagogiques, andragogiques et technico-pédagogiques, les partenariats, les activités de recherche ;
- le management des Ressources Humaines/Personnel Enseignant - chercheur: il traite la gestion des effectifs, des emplois et compétences, les plan de carrière et le CTS STAPSJL;
- l'insertion professionnelle: il s'agit de la relation de l'Institut avec le milieu socio professionnel, la politique de l'insertion professionnelle, le taux et les délais d'insertion des diplômés.

### ▣ Les indications pratiques :

- la CONFEJES vous encourage à renseigner le questionnaire en équipe avec tous les acteurs nationaux collaborant avec la CONFEJES ou susceptibles de vous apporter des informations fiables ;
- la CONFEJES vous demande de faire vos propres estimations quand les données sont manquantes ou incomplètes, car elle n'a pas les informations nécessaires pour faire de meilleures estimations ;
- pour indiquer qu'un chiffre est totalement estimé ou partiellement estimé veuillez le signaler en juxtaposant un astérisque (\*) à gauche du chiffre (ex. : \*62). Si toutefois, malgré ces efforts, certaines des données n'étaient pas disponibles ou seraient incomplètes, cela devra apparaître clairement dans une note en bas de page ou une lettre sous forme de note explicative adressée à Monsieur le Secrétaire Général de la CONFEJES ;
- merci de ne laisser aucune cellule vide dans les tableaux.

Nom de l'institution : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_ Adresse postale : \_\_\_\_\_ Tél. :

\_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

A. LE MANAGEMENT INSTITUTIONNEL	
<b>1. Projet d'Etablissement /Plan Stratégique</b>	Cochez les cases appropriées
<b>1.1 Votre institut dispose-t-il d'un projet d'établissement/Plan stratégique' ?</b>	
Il est en élaboration	
Il est en voie d'adoption	
Il a été adoptée en .....? (indiquer l'année d'adoption)	
Il n'existe pas	
<b>1.2 L'implantation du système LMD va entraîner une révision des statuts de l'institut de formation, qu'en est-il dans votre cas?</b>	
Une révision des statuts est à l'étude en vue de l'implantation du LMD	
La révision des statuts a été adoptée	
La révision des statuts n'est pas prévue	
<b>1.3 Commentaires</b>	

B. LA GESTION ACADÉMIQUE		
<b>2. Offre de formation</b>	Cochez les cases appropriées	
<b>2.1. État d'avancement de l'implantation du LMD</b>		
Le processus d'implantation du LMD est terminé		
Le processus d'implantation du LMD vient de s'amorcer		
Aucun travail n'a été fait en vue de l'implantation du LMD		
Il n'est pas prévu d'implanter le système LMD		
<b>2.2. Offre de formation LMD</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Existe-t-il une offre en Licence		
Existe-t-il une offre en Master		
Existe-t-il une offre en Doctorat		
Veuillez indiquer les titres des programmes LMD offerts :		
<b>2.3 Offre de formation de courte durée ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
En sport		
En Jeunesse		
En Loisir		
Autre(s) (expliquez)		
Veuillez indiquer les titres des programmes de formation de courte durée offerts :		
<b>2.4 Offrez – vous des formations par l'enseignement à distance ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Licence		
Master		
Doctorat		
Autre(s) (expliquez)		
Aucun		
<b>3. Pratiques pédagogiques, andragogiques et technico pédagogiques</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Les enseignants ont – ils été formés à l'ingénierie de la formation ?		
Les enseignants ont – ils été formés à l'approche par compétence (APC)?		
Les enseignants ont– ils été formés à la formation à distance?		
Les enseignants ont – ils été formés à la conduite du tutorat pédagogique ?		
Les enseignants ont – ils été formés à la conduite du tutorat professionnel ?		
<b>4. Partenariats</b>		
<b>4.1 Quel(s) type(s) de partenariat(s) existe (nt) avec les Universités nationales?</b>	Cochez les cases appropriées	
La mise à disposition de l'expertise et la gestion académique des programmes de l'Institut (Universitarisation des programmes)		
Le rattachement de l'Institut à l'Université (Universitarisation de l'Institut)		
Formation des enseignants de l'Institut		
<b>4.2 Quel(s) type(s) de partenariat(s) existe(nt) avec les autres Instituts /UFR de formation JSL?</b>		
Échange d'enseignants - chercheurs Échange d'étudiants Co diplomation Bidiplomation Jeux des instituts Formation des enseignants Autres (expliquez)		
<b>4.3 Avez – vous un partenariat fonctionnel avec le milieu socio- professionnel (Ministères, Fédérations, Entreprises, Collectivités territoriales, etc.)</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>

4.3.1. Les ministères 4.3.2. Les fédérations 4.3.3. Les entreprises 4.3.4. Les collectivités territoriales (locales) 4.3.5. Autres (expliquez)			
<b>5. Activités de recherche</b>			
<b>5.1 L'existence de moyens pour faire efficacement de la recherche ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
a. laboratoires ?			
b. séminaires/colloques/conferences ?			
c. centre de documentation ?			
d. l'accès à un réseau internet?			
e. participation à la formation et aux activités du portail francophone du sport?			
f. participation à la constitution du mémoire académique de la recherche en STAPSJL ?			
g. participation à la constitution du mémoire du sport africain ?			
h. participation à la constitution du mémoire du sport de votre pays ?			
<b>5.2 Citez les différents laboratoires fonctionnels existants</b>			

<b>C. LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES/PERSONNEL ENSEIGNANT-CHERCHEUR</b>			
<b>6.1. Nombre actuel d'enseignants permanents</b>			
6.1.1 Professeurs Titulaires : ____ 6.1.2. Maîtres de Conf : ____ 6.1.3. Maîtres-Assistants : ____			
6.1.4. Assistants: ____ 6.1.5. Docteurs : ____ 6.1.6. Doctorants : ____ 6.1.7. Autres : ____			
<b>6.2 Nombre actuel d'enseignants vacataires</b>			
6.2.1 Professeurs Titulaires: ____ 6.2.2. Maîtres de Conf : ____ 6.2.3. Maîtres Assistants : ____			
6.2.4. Assistants: ____ 6.2.5. Docteurs : ____ 6.1.6. Doctorants : ____ 6.2.7. Autres : ____			
<b>6.3 Quel est le pourcentage d'enseignants permanents?</b>			
<b>6.4 Quel est le pourcentage d'enseignants vacataires?</b>			
<b>6.5 Quels sont vos besoins en enseignants chercheurs à l'horizon 2017?</b>			
6.5.1. Professeurs Titulaires: ____ 6.5.2. Maîtres de Conf : ____ 6.5.3. Maîtres Assistants : ____			
6.5.4. Assistants: ____ 6.5.5. Docteurs : ____ 6.1.6. Doctorants : ____ 6.5.7. Autres : ____			
<b>6.6. Quelles sont les actions concrètes que mènera votre institut/UFR pour la promotion et la pérennisation du CTS STAPSJL?</b>			

<b>D. L'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>			
<b>7.1. Insertion professionnelle</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
Existe-t-il un service dédié ou une personne chargée de la relation avec le milieu socio –professionnel ?			
Existe-t-il un système d'information sur l'insertion des diplômés?			
Existe-t-il un réseau ou une association des anciens diplômés de l'Institut ?			
<b>7.2 Taux d'insertion</b>			
Quel est le taux d'insertion annuel depuis 2009 ?			
Quel est le taux d'insertion dans la fonction publique?			
Quel est le taux d'insertion dans le secteur privé?			
Quel est le taux de diplômés qui créent leur propre entreprise (auto – emploi)?			
Les statistiques n'existent pas			
<b>7.3 Délai d'insertion</b>			
Combien de temps fait un diplômé pour trouver du travail Moins de 3 mois Environ 6 mois : Environ 1 an Environ 18 mois : Plus de 2 ans : En cours Les statistiques n'existent pas :			

La CONFEJES vous remercie de votre collaboration

## **GROUPE DE TRAVAIL CONFEJES POUR LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES AUX ACTIVITÉS DE JEUNESSE ET DE SPORT (GTCF)**

### **Canevas de rapport périodique de la déléguée nationale :**

Nom de la déléguée nationale :

Ministère représenté :

Téléphone : courriel : Pays :

Période couverte par le rapport :

Date :

Les indicateurs à renseigner sont les suivants :

#### 1. Implication du pays :

- Position hiérarchique de la déléguée nationale
- Moyens budgétaires mobilisés pour l'égalité et l'équité de genre
- Position des déléguées nationales au sein de la Cellule nationale CONFEJES
- Présence du genre dans les programmes des ministères en charge JSL.
- Autres...

#### 2. Les activités réalisées :

- Formation organisées : Types objectifs, contenus, bénéficiaires, ressources mobilisées, personnalités impliquées
- Plaidoyer menés : Types, objectifs, contenus, structures et personnes ciblées, ressources mobilisées, résultats obtenus
- Etat des lieux du genre en JSL : donner les statistiques, les positions occupées... (*utiliser le questionnaire de la CONFEJES déjà disponible*)
- Réunions tenues sur le genre
- Réseautage : types (structures publiques, privées, associatives, nationales, internationales) de réseaux intégrés ou créés, objectifs ou mission de chaque réseau intégré ou créé.
- Vulgarisation du Guide : cibles touchées, niveau d'utilisation
- Autres...

NB Pour chaque activité, donner le nombre et la qualité des personnes et structures concernées (cibles/bénéficiaires), les moyens mobilisés et les personnalités impliquées

#### 3. Les ressources additionnelles mobilisées :

- Les activités ayant bénéficié de ressources additionnelles
- Les sources de financement
- Les montants mobilisés
- Les stratégies de mobilisation.
- Autres...

#### 4. Difficultés de mise en œuvre des objectifs assignés au GTCF au niveau national :

---



---

#### 5. Solutions et Recommandations proposées pour lever les contraintes :

---



---

Activités	Thèmes	Date	Participants	Constats	Explication des constats	Recommandations
Formation en GAR	Suivi évaluation					
Réseautage	Arrimage à l'observatoire Genre					
Articulation avec les politiques sectorielles						



## GROUPE DE TRAVAIL CONFEJES POUR LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES AUX ACTIVITÉS DE JEUNESSE ET DE SPORT (GTCF)

### Canevas de rapport périodique de la coordonnatrice régionale (de zone) :

Zone :

Nom de la Coordinatrice régionale :

Pays membres de la zone :

Téléphone : courriel :

Période couverte par le rapport :

Date:

Rubriques	Thème	Résultats	Observations
Implication des pays	Ex : Positions hiérarchique Ex : Formation (regrouper)		
Activités réalisées	Ex : Vulgarisation guide		
Mobilisation ressources extra budgétaires	Ex : Montant régional		
Difficultés de mise en œuvre des objectifs du GTCF	Ex : absence instances décision		
Solutions proposées	Ex :		
Recommandations des déléguées nationales	Ex :		
Recommandations de la Coordinatrice régionale	Ex :		

**NB** : La coordinatrice régionale opère une synthèse des rapports des déléguées nationales. Les rapports des déléguées nationales sont annexés au rapport de la Coordinatrice régionale

## **GROUPE DE TRAVAIL CONFEJES POUR LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES AUX ACTIVITÉS DE JEUNESSE ET DE SPORT (GTCF)**

### **Canevas de rapport annuel de la Coordinatrice Internationale**

Nom de la Coordinatrice Internationale :

Pays de résidence :

Téléphone :

Mail :

Skype :

Fax :

Période couverte par le rapport :

Date :

Rubriques	Thème	Résultats	Observations
Implication des pays	Ex : Positions hiérarchiques Ex : Formation (regrouper)		
Activités réalisées dont participation au GTI	Ex : Vulgarisation guide		
Mobilisations ressources extra budgétaires	Ex : Montant global GTCF		
Difficultés de mise en œuvre des objectifs du GTCF	Ex : absence aux instances de décision		
Solutions proposées			
Activités de coordination internationale			
Recommandations des Coordinatrices régionales			
Recommandations de la Coordinatrice Internationale			
Activités de coordination avec la CONFEJES			

**NB :** La coordinatrice Internationale opère une synthèse des rapports des Coordinatrices régionales. Les rapports des coordinatrices régionales sont annexés au rapport de la Coordinatrice Internationale. Les rapports des déléguées nationales doivent être annexés au rapport de la Coordinatrice Internationale

## **GROUPE DE TRAVAIL CONFEJES POUR LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES AUX ACTIVITÉS DE JEUNESSE ET DE SPORT (GTCF)**

### **OUTIL D'ÉVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES NATIONALES DE JSL**

Nom de la déléguée nationale :

Ministère représenté :

Téléphone :

courriel :

Pays :

Objectif de la démarche :

Il s'agit dans le cadre de la mise en œuvre de la décision n°C35-14, de relever les mentions relatives à la question genre dans les politiques nationales en vous servant de ce tableau indicatif.

Rubriques	SECTEUR		
	Jeunesse	Sport	Loisir
Diagnostic			
Principes et valeurs			
Objectifs			
Programmes			
Budgets			

REF : Décision n°14/CONFEJES/C35-2015 portant sur la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse, de sport et de loisirs

*La Conférence confère au « Groupe de travail pour la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sport » (GTCF) le titre d'organe consultatif et approuve la composition actuelle de son bureau, sous réserve de la désignation d'une vice-coordonnatrice internationale.*

*Elle invite les Etats et gouvernements membres à prendre en compte la problématique de l'égalité et de l'équité du genre comme axe structurant dans les politiques nationales de Jeunesse, Sport et Loisir*

## LISTE DES PARTICIPANTS A LA JOURNEE DE VALIDATION

Dakar (SENEGAL) 05 novembre 2015

N°	Nom & prénoms	Pays	Fonctions
1	Dr Manuel LOPES BRITO	Cap-Vert	Directeur du Service à la Direction générale de la Jeunesse
2	Mme DJOMO Ahou Madeleine	Côte d'Ivoire	Directrice des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale
3	Mouhoumed Mahamoud HASSAN	Djibouti	Conseiller Technique
4	Mme Thérèse MBUJIBUNGI	R. D. CONGO	Directeur en charge du partenariat multilatéral
5	Mme Sidonie LIMA	Bénin	Directrice de la Jeunesse et de la Vie Associative
6	M. Mathieu GUEDENON		Coordonnateur PPEJ
7	Mme Rosa RAKOTOZAFY	Madagascar	Directeur du Sport Fédéral
8	Mme Aumwatee SREEKEESSOON	Maurice	Cadre supérieur de la Jeunesse – Ministère de la Jeunesse et des Sports
9	M. Tapeswar LOLLCHAND		Directeur des Sports
10	Mme Dienebou SANOGO	Mali	Directrice Carrefour des Jeunes de Bamako
11	Jeanne Claudette BOUESSE MAKILA	Congo	Coordonnatrice régionale de l'Afrique centrale et des grands lacs
12	M. Passalet LAZAKI	Tchad	Directeur Général de la Jeunesse
13	M. Yazi OUMAROU	Niger	Directeur Général de la Jeunesse
13	M. Victor Muller Mandengue NJALLE	Cameroun	Correspondant National / Jeunesse
14	Mme Marie Louise MBITA		Conseiller technique n°2/ MINSEP
15	Clémentine WAPELWA		Coordonnatrice Régionale GTCF Afrique Centrale et Grands lacs, Chef cellule projets
16	M. Gisèle Sawadogo G. Wendtoun	Burkina Faso	Directrice Générale de la Promotion des Jeunes
17	Mme Imen Ben AMAR	Tunisie	Maître assistant en Sciences Sociales ISSEP (Tunis – Marouba) Coordonnatrice régionale du GTCF
18	Mme Raoudha ASSAL		Directeur de la Coopération Internationale
19	Mme Valiollah SAINT LOUIS GILMUS	Haïti	Directrice des APS/MJAC Coordonnatrice Internationale du GTCF
20	Mme Martine Gustin FALL	France	Inspectrice générale de la Jeunesse et des Sports Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports -
21	Mme Aminata DIOUF	Sénégal	Coordonnatrice de l'Unité de Coordination et de suivi de projets et programme MJECC
22	M. Omar Daouda SOGNANE		Directeur de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives (DJASE)
23	Mme KANE Dieynaba TOURE		Conseiller Technique N° 1 Correspondante nationale Sport Sénégal
24	M. Moussa CONDE	Guinée	Conseiller Principal Ministère Jeunesse et Emploi des Jeunes (MJEJ)

N°	Nom & prénoms	Pays	Fonctions
23	M. Bouramah ALI HAROUNA	CONFEJES	Secrétaire Général
24	M. Ciré LO		Conseiller Technique
25	M. Macodé NDIAYE		Directeur des Programmes Jeunesse
26	M. Abdourahamane Gagny BAH		Directeur Adjoint Administratif et Financier
27	M. Alexandre YOUGBARE		Directeur des Programmes EPS/SPORTS
28	M. Modibo TRAORE		Directeur Adjoint des Programmes Jeunesse
29	M. Thierry Guiro GNACHOUÉ		Directeur Adjoint des Programmes EPS/SPORT
30	Mme THIANDOUM Coumba		Secrétaire Comptable
31	Mme MANE Ndèye Dianké		Stagiaire
32	Melle Aïchatou DIALLO		Stagiaire Protocole et chargée de communication
33	Moussa Mahaman RABIOU		Chargé des projets
34	Françoise Robertine SARR DIOUF		Assistante de Direction

## BIBLIOGRAPHIE

Synthèse des résolutions et décisions de la CONFEJES de 1970 à 2015

Bilan des actions Jeunesse réalisées par la CONFEJES de 2000 à 2011

Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

Vade-mécum du Correspondant National (2003)

Tableau synthétiques des bilans des programmations 2005-2008

Charte de la Francophonie (2005)

Document préparatoire de la Conférence ministérielle sur la formation des cadres de jeunesse et de sport (Praia 2006)

Déclaration de Praia (2006)

Composante relative à la CONFEJES du Bilan institutionnel sommaire de la Francophonie (2008)

Audit de performances en vue de la réorganisation du Secrétariat général de la CONFEJES (2009)

Rapport du Groupe de travail sur l'évaluation 2009-2012

Evaluation finale de la programmation quadriennale 2009-2012

Tableau synoptique des actions réalisées au cours de la programmation 2009-2012

Textes fondamentaux de la CONFEJES (2011)

- Statuts de la CONFEJES
- Statuts du Personnel
- Règles financières et comptables

Horizon 2020 Stratégie de la Francophonie numérique (2012)

Grandes orientations pour la prochaine programmation quadriennale de la CONFEJES (2012)

Rapport final de l'Évaluation/Capitalisation de la mise en œuvre des politiques de jeunesse et de sport dans les pays et définition des nouvelles orientations stratégiques pour la CONFEJES (2013)

Programme de Promotion en Entrepreneuriat Jeunesse (PPEJ) (2014)

Note sur le projet de politique de jeunesse de la Francophonie (2014)

Déclaration de Dakar du 15<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie (2014)

Stratégie économique de la Francophonie (2014)

Stratégie Jeunesse de la Francophonie (2014)

Cadre stratégique à moyen terme de la Francophonie 2015-2022 (2014)

Programmation quadriennale de la CONFEJES 2015-2018

Cadre de référence du Groupe de Travail CONFEJES pour la promotion de la participation des Femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sport (GTFC) (2015)



Km 6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz  
1er étage du Bloc des Immeubles – Aile intérieure  
BP 3314 Dakar – Sénégal  
Téléphone : Tél. : (221) 33 859 27 09 – Fax : (221) 33 825 80 99  
Messagerie : [secretariat.general@confejes.org](mailto:secretariat.general@confejes.org)  
Site : [www.confejes.org](http://www.confejes.org)